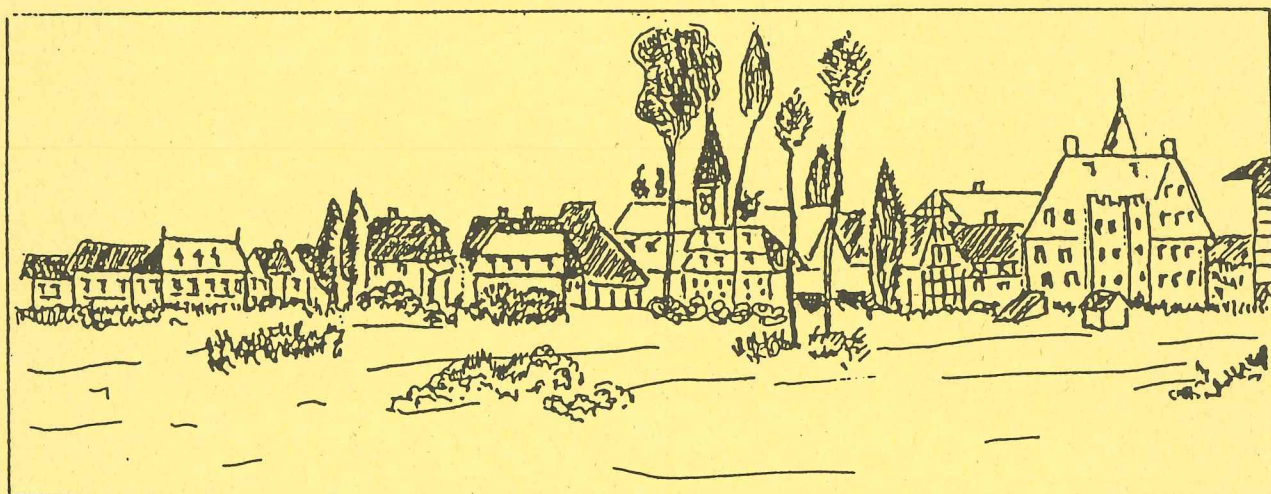


BULLETIN MUNICIPAL



GEUDERTHEIM

DÉCEMBRE 1990

N° 4

S O M M A I R E

Le Mot du Maire	1
Les révisions du Conseil Municipal de Mai à Novembre	2 à 20
Installation du 1er Adjoint suite aux élections complémentaires	21
Aménagement du village	23
Principaux projets et réalisations de l'année 1990	24
Où vont les taxes locales ?	26
Comment obtenir ? Qui délivre ?	27
Le Point sur ... les droits de succession	28
Rétrospective de la vie du village	29
Calendrier des Fêtes et Manifestations	33
Faire de la Musique à Geudertheim Où ? Quand ?	34
Geudertheim Village gaulois	37
Das Wort der Alten	40
Carnet de Famille	41
La télévision par câble, Bientôt ?	42
Informations diverses	44
III) Tarif Salle Polyvalente	
IV) Médecins de garde et adresse utile	

LE MOT DU MAIRE

Madame, Monsieur,

Comme ses prédécesseurs, le présent numéro tente vaillamment de répondre à votre soif d'information. Ce ne sont pas les sujets qui manquent à la Commission de rédaction ... bien au contraire.

Vous trouverez cette fois encore les rubriques habituelles telles que les comptes rendus des réunions du Conseil Municipal, le calendrier des manifestations et le carnet de famille.

Vous constaterez que certains de nos projets d'aménagement ont été achevés en 1990, d'autres étant en cours de réalisation ou d'étude.

La page sur les taxes perce quelques secrets sur la base et la répartition des taxes locales. Certaines démarches administratives vous seront moins mystérieuses. Les droits de succession vous sont clairement exposés.

Le passé récent et le passé plus lointain de la vie à Geudertheim sont cette fois-ci bien présents. Un mot en allemand est plus particulièrement adressé aux personnes âgées.

En revanche, les informations relatives au réseau de télévision par câble concernent résolument l'avenir.

Et, en cette période de fêtes, quelle activité plus représentative de la vie socio-culturelle que la musique et le chant choral !

Je vous souhaite bonne lecture, de joyeuses fêtes de Noël et de Nouvel An et vous présente mes vœux les plus chaleureux de santé et de prospérité pour l'année 1991.

Erwin Fessmann

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 7 JUIN 1990

Sous la présidence de M. FESSMANN Erwin, Maire et en présence de tous les conseillers.

1°) OUVERTURE DE LA SEANCE. APPROBATION DE L'ORDRE DU JOUR.

L'ordre du jour est adopté à l'unanimité.

2°) APPROBATION DU COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU 3 MAI 1990.

Les additifs suivants sont apportés au compte rendu du 3 mai 1990.

Demande d'exploitation d'une station de fabrication d'engrais à la Wantzenau par la Société Altvater.

Le début du dernier paragraphe est modifié comme suit :

M. le Maire fait observer que suite à la question posée lors de la dernière séance il a informé oralement les conseillers....

Point 9 - 5 Travaux au Temple Protestant

Le dernier paragraphe est complété comme suit après le mot travaux "en attendant sa restauration ultérieure".

3°) COMMUNICATIONS DIVERSES.

Communications de M. le Maire.

17 mai : Rendez-vous avec le lotisseur M. BOUR

Suite à cet entretien M. BOUR présente un nouveau projet. Il a été informé de la création d'une Commission Foncière chargée notamment d'établir un cahier des charges pour le lotissement.

L'association des parents d'élèves PEEP a présenté sa demande de subventions de 4 000 F déjà inscrits au B.P. 1990. Pour le centre aéré.

Communications de M. BREFFA Hubert - Adjoint.

M. BREFFA informe le Conseil Municipal qu'il a remplacé M. le Maire à la Réunion du Groupement de Gestion Cynégétique Zorn-Moder qui s'est tenue le 18 mai dernier.

Les principaux points traités concernaient le remembrement et principalement la mise à disposition pour la location par les communes aux chasseurs de petites parcelles pour en faire des couverts et cultures à gibiers.

4°) COMPTE ADMINISTRATIF 1989.

Une copie du compte administratif est remise à chaque conseiller. Monsieur le Maire signale à Messieurs les conseillers que ce compte a été soumis à la Commission des Finances du 28 mai et qu'aucune observation n'a été présentée.

Comme le code des communes le prévoit, il est ensuite procédé à l'élection du Président pour présider le débat et le vote du compte administratif 1989.

Monsieur TISSIER Guy Conseiller Municipal est élu à l'unanimité.

Le compte administratif 1989 est présenté ensuite chapitre par chapitre et compte par compte tant en ce qui concerne les sections de fonctionnement que les sections d'investissement.

Il présente un excédent global de clôture de 1 208 037,96 frs montant entièrement affecté aux programmes d'investissement(B.P.1990). Au moment du vote M. le Maire se retire.

Le Conseil Municipal après discussion et délibération adopte à l'unanimité le compte administratif 1989 ainsi que le compte de gestion du Receveur-Percepteur de Brumath.

M. le Maire remercie Mrs les Conseillers tout en signalant que l'acceptation de ce compte cautionne également la gestion de M. SCHMITT Philippe pour le 1er trimestre 1989 ainsi que celle de M. le Receveur Percepteur et le travail du Secrétaire Général.

5°) CREATION D'UN POSTE D'AGENT COMMUNAL.

M. le Maire rappelle que dans son ordre du jour commenté il a donné les raisons pour lesquelles la création d'un poste d'agent d'entretien s'avérerait nécessaire et urgente.

En effet, le volume du travail est en constante augmentation et la salle polyvalente occupe souvent 2 personnes à plein temps pendant plusieurs jours de la semaine. M. le Maire propose en conséquence la création d'un poste d'agent de service à pourvoir au plus tôt.

Une discussion animée fait suite à la proposition de M. le Maire. Une partie du Conseil, bien que consciente du surcroît de travail ponctuel et ne s'opposant pas à l'engagement de personnel, propose d'engager pour le moment 1 ou 2 C.E.S. affectés au travail de nettoyage et maintenance de la Salle Polyvalente.

M. le Maire souligne qu'il faudrait engager une personne compétente et consciencieuse, chargée également de la gestion du

stock de vaisselle, des tables et chaises, de la location des locaux et qu'en conséquence il vaudrait mieux avoir affaire à une seule personne plutôt qu'à plusieurs.

Les élus de la liste RITTER soulignent que l'engagement de 2 C.E.S. coûteraient 3 000 F par mois alors que l'engagement d'une personne à temps complet environ 7 000 F par mois. La différence équivaut à une économie non négligeable.

En définitive M. le Maire met au vote 2 propositions à savoir :

- 1°) Engagement d'une seule personne à temps complet
- 2°) Engagement d'une ou 2 personnes à mi-temps (C.E.S.)

La solution 1 recueille 10 voix et la solution 2 recueille 9 voix.

En conséquence est décidée à la majorité des voix, la création d'un poste d'agent de service à temps complet Echelle 1 Catégorie D à pourvoir dès que possible.

Une insertion pour les candidatures sera faite à cet effet dans le Bulletin Municipal n° 3.

6°) NOMINATION D'ARCHITECTES POUR LES PROJETS COMMUNAUX.

M. le Maire informe le conseil que certains projets assujettis au permis de construire comme la construction de l'atelier-garage programmée pour 1990 tout comme l'aménagement de la future Mairie nécessitent le concours d'un architecte.

Il propose en conséquence la nomination d'un ou plusieurs architectes pour les projets susvisés.

Le Conseil Municipal, après discussion et délibération, satisfait du travail du maître d'oeuvre de la salle polyvalente et de la nouvelle école maternelle, réitère sa confiance à M. RINTERKNECHT Bernard Architecte D.P.L.G. 14 rue du Charme 67 300 SCHILTIGHEIM - et le charge de l'ensemble des prestations (études et contrôles) à savoir :

- Avant-projet sommaire
- Avant-projet détaillé
- Spécifications techniques détaillées
- Plan d'exécution des ouvrages
- Dossier de consultation des entreprises
- Assistance marché de travaux
- Contrôle général des travaux
- Réception et décompte des travaux
- Dossier des ouvrages exécutés

pour la construction d'un atelier-garage dans la cour de l'immeuble communal 85 rue du Gal de Gaulle.

M. le Maire est autorisé à signer le marché entre la commune et l'architecte qui fixera également le taux de rémunération.

La nomination d'un architecte pour la future mairie interviendra ultérieurement.

7°) DEMANDE D'EXPLOITATION D'UNE STATION DE FABRICATION D'ENGRAIS A LA WANTZENAU PAR LA SOCIETE D'EXPLOITATION ALTVATER.

L'avis du Conseil sur cette implantation doit parvenir à la Préfecture pour le 15 juin. Ce problème avait été débattu lors de la dernière séance. Entre temps est parvenue à la Mairie la copie de la décision prise par le conseil de La Wantzenau directement intéressé par cette affaire.

M. le Maire propose d'appuyer la proposition défavorable prise par la Municipalité sus-visée. Afin d'éviter un avis circonstancié détaillé la délibération est prise sous la forme suivante :

le conseil municipal de Geudertheim, désireux de marquer sa solidarité avec le Conseil Municipal de La Wantzenau,

vu l'avis dudit Conseil en date du 3 mai 1990,

donne un avis défavorable à l'installation d'une station de fabrication d'engrais à La Wantzenau.

8°) VENTE D'UN TERRAIN DANS LA Z.A. 2° TRANCHE.

Le Conseil Municipal décide de vendre à M. FRIEDRICH Jacky domicilié à GEUDERTHEIM 87 rue du Gal de Gaulle un terrain de 64,71 ares dans la Zone Artisanale 2° tranche cadastré section 36 n° 103/2 au prix de 6 500 frs l'are viabilisé dont 6 100 frs T.T.C. pour la viabilité et 400 frs l'are pour le terrain appartenant à la commune soit un total de 394 731 frs T.T.C. pour la viabilité et 25 884 frs pour le terrain.

Les frais de notaire sont à la charge des acquéreurs et le règlement des POS, le programme des travaux du 9 janvier 1990 ainsi que l'arrêté municipal du 13 mars 1990 devront être respectés. M. le Maire est autorisé à signer l'acte de vente correspondant.

9°) CEREMONIES DU 13 JUILLET 1990.

Comme l'année précédente, M. le Maire propose que le dépôt de gerbe au monument aux morts ait lieu avant le départ du défilé afin de ne pas trop gêner la circulation dans le village.

L'arrivée se ferait dans la cour de la salle polyvalente où il adressera quelques mots à la population et décorera Mme RIEDINGER Elsa de la Médaille en ARGENT de la famille française.

Accord du Conseil.

10°) MISE EN PEINTURE DE 2 SALLES DE CLASSE.

Le conseil Municipal donne son accord pour la mise en peinture des salles de classes de Mme GROSS et M. FOURRER pendant les grandes vacances scolaires par M. LAPP Marcel Artisan-Peintre pour un montant de 29 329,30 frs suivant devis du 6.6.1990.

11') CONVENTION ENTRE L'ONF ET LA COMMUNE POUR L'ACHAT DE
VETEMENTS DE SECURITE AUX SALARIES FORESTIERS.

Le Conseil Municipal autorise M. le Maire à signer la convention entre l'O.N.F. et la Commune pour l'achat et la fourniture de vêtements aux salariés forestiers de la commune tels qu'ils sont définis dans l'avenant n° 32 du 21 septembre 1989 à la convention collective. Cette convention pourra être résiliée le 1er juillet de chaque année, au gré d'une des parties, avec préavis de six mois adressé par lettre recommandée avec A.R. Pour la contribution de la commune, la clef de répartition sera fonction de la moyenne des masses salariales des 2 dernières années. Il faudra veiller en ce qui concerne l'année 1990 à ce qu'il soit tenu compte des dépenses exceptionnelles dûes aux chablis.

12') DIVERS.

12-1 Aménagement du Presbytère Catholique.

M. BREFFA Adjoint délégué de la commune auprès du conseil de Fabrique de l'église indique que la paroisse catholique va entreprendre prochainement la restauration du presbytère et propose que la commune soit maître d'oeuvre des travaux ce qui permettrait la récupération de la T.V.A.

Il est entendu que les travaux seraient entièrement payés par la paroisse catholique.

Le Conseil Municipal accepte cette proposition. Il reste à vérifier si celle-ci est compatible du point de vue administratif.

12-2 Plan de Geudertheim.

M. KNITTEL informe les conseillers des démarches qu'il a entreprises en vue de l'établissement d'un plan à jour de la commune. Il continuera à s'occuper de la question.

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 3 MAI 1990

Sous la présidence de M. FESSMANN Erwin, Maire et en présence de tous les Conseillers.

1') OUVERTURE DE LA SEANCE. Adoption de l'Ordre du Jour.

L'ordre du jour est adopté à l'unanimité.

3') COMMUNICATIONS DIVERSES.

Communications de M. FAULLIMMEL Arsène - Adjoint.

28.3.90 : Vente de déchets de coupes	15 700 F H.T.
18.4.90 : Vente de bois d'oeuvre à Haguenau	596 500 F H.T.
26.4.90 : Vente de bois d'oeuvre à Geudertheim	157 750 F H.T.

Total à encaisser à ce jour pour les ventes de bois 1990 :

1 073 490 F H.T.

Intervention d'un conseiller qui demande que certaines ventes de déchets de coupes contiennent de petits lots afin d'intéresser plus de personnes. Accord du Conseil.

4°) CONTINGENT COMMUNAL 1990 AU SIVOM DE LA BASSE-ZORN.

Le Conseil Municipal, après discussion et délibération, autorise le SIVOM de la Basse-Zorn à Hoerdt, à encaisser la participation communale s'élevant à 900 500 F pour 1990 directement auprès des habitants de la Commune (Impôts Directs).

Il est donné connaissance à l'honorable assemblée du détail de cette somme dont la répartition s'établit comme suit :

Fonctionnement SIVOM Principal	26 441,80
Emprunts	657 001,87
Eaux pluviales	113 410,22
Collège	71 148,00
Fonds libres	32 500,00
	900 501,89
arrondi à :	900 500,- francs

5°) LOTISSEMENT PRIVE AU LIEU DIT "LICHTSTOECKE".

M. le Maire rappelle qu'il a fait distribuer la lettre de M. BOUR du 9.4.1990 accompagnée d'un petit plan relatif à un avant-projet du lotissement au lieu dit "Lichtstoecke".

Il tient à préciser que contrairement à ce que les termes "comme convenu" pourraient laisser croire il n'y a eu aucun engagement de sa part lors des contacts avec M. BOUR.

Il propose que la question soit confiée à la commission des affaires foncières qui pourrait établir un cahier des charges relatif aux lotissements. Accord du conseil.

M. le Maire informera M. BOUR de cette décision.

6°) DEMANDE D'EXPLOITATION D'UNE STATION DE FABRICATION D'ENGRAIS A LA WANTZENAU PAR LA SOCIETE ALTVATER.

M. le Maire indique que suite à la lettre de M. le Préfet, le conseil Municipal devait donner un avis sur le projet d'installation d'une station de fabrication d'engrais à la Wantzenau par la Société Altvater GmbH.

Il ne cache pas qu'il n'a pas encore pris connaissance en détail du volumineux dossier qui lui a été transmis par la mairie de La Wantzenau:

M. LINDACHER ayant eu connaissance du dossier donne un certain nombre d'éclaircissements à l'honorable assemblée.

Le Secrétaire Général indique que M. DIEBOLD Adjoint de La Wantzenau lui a exprimé par téléphone le souhait que notre commune donne un avis défavorable à ce projet.

Il ressort de la discussion que le conseil municipal de Geudertheim n'est nullement en faveur d'une activité de traitement de déchets dangereux ou polluants. Quant à la forme de la réponse,

M. le Maire propose d'établir un texte en collaboration de M. LINDACHER.

A l'occasion de la discussion de ce point, M. KNITTEL exprime le regret que le conseil n'ait pas été informé des projets de la Sté ALVATER à Geudertheim.

M. le Maire fait observer que suite à la question posée lors de la dernière séance il a informé oralement les conseillers sur des contacts qu'il a eus avec les différents services compétents en matière de stockage des déchets. Il tient à préciser qu'il ne sagissait nullement d'une demande précise ou officielle, ni d'un projet mais simplement de renseignements demandés par un agriculteur de la Commune.

7°) DEMANDES DE SUBVENTIONS.

7-1 Hatérophiles.

Le Conseil Municipal, décide, suite à la proposition des Commissions sportive et culturelle qui s'étaient réunies le 14.4.90 - d'offrir une coupe avec inscription au club d'hatérophilie pour les Championnats d'Alsace Individuels qui auront lieu le 20 mai prochain à la salle polyvalente.

7-2 Pongistes.

Le Conseil Municipal décide également comme proposé par les commissions sus-visées - d'offrir un vin d'honneur à l'Amicale Pongiste lors des Finales du Championnat de Tennis de Table qui auront lieu dans la salle polyvalente le vendredi 11.5.90.

7-3 Union des Marcheurs de Strasbourg.

M. le Maire informe le conseil que comme il ressort de la lettre du Président de l'Union des Marcheurs de Strasbourg du 9 avril 90, Geudertheim n'est pas retenu comme ville étape du Tour d'Alsace à la Marche 1990.

En revanche, ont eu lieu à Geudertheim le 1er mai les Championnats d'Alsace des 50 kms. A cet occasion la Commune a offert un vin d'honneur et une coupe au vainqueur des 50 kms ainsi qu'aux vainqueurs des différentes catégories de jeunes.

Les crédits nécessaires à cet effet ont été pris du poste subvention accordée à l'U.M.S. qui prévoit 5 000 frs pour 90 au titre de ville étape. Les crédits qui resteront sur ce poste permettent la participation de la Commune à l'organisation à Geudertheim du Championnat d'Alsace des 50 kms tous les deux ans.

7-4 Demande de M. FALK.

M. l'Adjoint HEITZ François indique qu'il a soumis la demande à la Commission Sportive qui a estimé préférable de ne pas donner d'avis et de s'en remettre à l'ensemble des Conseillers.

Après avoir demandé à tous les Conseillers qui le souhaitent de bien vouloir exprimer leur avis, M. le Maire constate qu'aucun conseiller n'est en faveur de l'octroi d'une subvention à une personne individuelle.

M. LINDACHER propose néanmoins que dans la réponse à faire à M. Falk soit exprimé l'intérêt porté par les conseillers pour ses activités de pilote de voiture de course.

Demande de plusieurs Conseillers d'obtenir des renseignements complémentaires sur les compétitions auxquelles participe M. FALK.

8°) DIVERS.

8-1 Berges de la Zorn à la sortie de Geudertheim.

Comme chacun a pu le constater le mur de soutènement le long de la berge de la Zorn le long du C.D. 223 à proximité de la pompe publique d'eau s'est effondré sur une vingtaine de mètres environ.

Les travaux de remise en état sont à la charge de la commune.

A cet effet, M. LOEFFLER, Ingénieur des Travaux Ruraux s'est rendu sur place pour constater de visu l'ampleur des dégâts et établir le devis estimatif.

Celui-ci s'élève à 235 000 Frs H.T. soit 278 710 frs T.T.C.

La commune a requis l'intervention de M. SCHREINER, Député, Conseiller Général et Maire de Brumath, auprès du Conseil Général en vue de l'inscription de ces travaux au programme arrêté par cet organisme en faveur des communes sinistrées suite aux dernières inondations et obtenir ainsi une subvention de 66,6 % H.T.

GEUDERTHEIM n'ayant pas été déclarée comme zone sinistrée, ces travaux ne pourront donc pas être pris en compte dans le cadre de ce programme mais éventuellement être inscrits sur le programme des travaux hydrauliques à effectuer en 1990 et subventionnés également à raison de 66,6 % H.T.

Une demande a été faite en ce sens auprès de M. le Président du Conseil Général.

8-2 Construction W.C. Mairie-Ecole.

M. Breffa Hubert Adjoint informe Messieurs les Conseillers que la Commission Communale des Bâtiments dans sa séance du 2 mai 1990 s'était également penchée sur les travaux d'aménagement des W.C. dans l'immeuble de la Mairie-Ecole.

Des devis avaient été demandés à plusieurs entreprises mais seules ont répondu les entreprises JUNGHER A. pour les travaux de maçonnerie et Charles RIEDINGER de Hoerdts pour les installations sanitaires et électriques.

Coût des travaux de maçonnerie	21 431,02 frs T.T.C.
Travaux électriques	2 375,20 frs T.T.C.
Installation sanitaires intérieurs pour 2 urinoirs et 4 W.C.	18 800,28 frs T.T.C.
Travaux extérieurs pour raccordement à la fosse	9 127,45 frs

Le Conseil Municipal, après discussion et délibération accepte les devis présentés bien que chaque corps de métier ne soit représenté que par un seul devis, décide l'installation de 4 urinoirs et charge les entreprises précitées de l'exécution de ces travaux durant les vacances scolaires.

Différents travaux seront réalisés en régie, comme l'installation des portes, le carrelage etc...qui ne sont donc pas compris dans les montants sus-indiqués. Pour information - crédits prévus au B.P. 1990 - 100 000 frs.

8-4 Location de tables et chaises.

Le Conseil Municipal décide de percevoir des frais de location pour les tables et chaises appartenant à la commune à savoir :

10 frs pour une garniture comprenant 1 table et 2 bancs
2 frs par chaise

en couverture des frais de mise à disposition et de réparation.

Ces frais ne concernent que les anciennes tables et chaises et non le nouveau matériel de la S.P. qui ne sera pas loué.

8-5 Travaux au Temple Protestant.

Monsieur l'Adjoint BREFFA Hubert donne des explications sur la réunion de la Commission des Bâtiments communaux qui s'est tenue le 2 mai 1990, en présence de représentants du Conseil Presbytéral et relative au choix des entreprises pour la réfection de la toiture et des peintures du clocher et de la nef du Temple protestant.

Ces travaux ont été scindés en deux programmes différents ouverts au B.P. 1990, à savoir :

- Clocher du Temple dont les travaux sont entièrement à la charge de la Commune
- et Nef de l'Eglise à la charge de la paroisse protestante, mais préfinancés par la Commune, afin de permettre la récupération de la T.V.A.
- des devis avaient été demandés à plusieurs entreprises avec variantes quant aux tuiles (St-Thomas, mécaniques, plates etc...)

En définitive le choix s'est porté sur des tuiles plates rouges.

La Commission après comparaison des différents devis présentés a porté son choix sur l'entreprise BEYER en ce qui concerne les travaux de toiture et zinguerie et sur l'entreprise NONNENMACHER pour les travaux de crépis et de peinture.

Seul reste en suspens le problème de la location de l'échafaudage qui devrait servir en même temps pour le couvreur et le peintre. Des transactions sont en cours.

A l'heure actuelle ces travaux se chiffrent comme suit :

Clocher du Temple.

BEYER	158 973,50	
NONNENMACHER	90 013,01	
	248 986,51	H.T.

Nef de l'Eglise.

BEYER	170 807,00	
NONNENMACHER	67 599,52	
	238 406,52	H.T.

TOTAL H.T.	487 383,03
TOTAL T.T.C.	578 048,13

Dans ces prix, pourront changer encore les quantités en ce qui concerne le remplacement des corniches en bois par le couvreur et les surfaces à crépir.

Le Conseil Municipal après discussion et délibération donne son accord pour l'exécution des travaux ci-dessus énumérés, accepte les devis présentés, charge les entreprises BEYER et NONNENMACHER de BRUMATH de mener à bien ces réfections, et autorise Monsieur le Maire à signer les marchés négociés à intervenir qui fixeront les conditions dans lesquelles ces travaux devront être exécutés (délais, retenue de garantie, réception des travaux etc...).

Une demande de subvention au titre des édifices cultuels sera faite auprès du Conseil Général.

Intervention de M. KNITTEL qui demande que la pierre tombale située sur la base du clocher ne soit pas affectée par ces travaux, en attendant sa restauration ultérieure.

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 14 SEPTEMBRE 1990

Sous la présidence de Monsieur FESSMANN Erwin, Maire et en présence de tous les Conseillers, sauf Monsieur LAMBLIN André, excusé, qui a donné procuration à M. HAMM Jean et qui a réintégré le groupe en cours de séance.

1°) OUVERTURE DE LA SEANCE - APPROBATION DE L'ORDRE DU JOUR.

L'ordre du jour est adopté à l'unanimité.

2°) APPROBATION DU COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU 7 JUIN 1990.

Au Point 5 - Création d'un poste d'agent communal.

l'alinéa 4 est complété comme suit par le mot ponctuel." Une partie du Conseil, bien que consciente du surcroît de travail ponctuel, "

Après l'alinéa 5 le paragraphe suivant est ajouté : " Les élus de la liste RITTER soulignent que l'engagement de deux C.E.S. coûterait 3 000 F par mois, alors que l'engagement d'une personne à temps complet environ 7 000 F par mois. La différence équivaut à une économie non négligeable.

4°) BERGE DE LA ZORN - DEMANDE DE CONCOURS DE L'ETAT

M. le Maire expose au Conseil Municipal, l'intérêt de faire appel aux services de la Direction Départementale de l'Agriculture et de la Forêt pour les divers travaux de Génie Rural à réaliser.

Après en avoir délibéré en un large échange de vue, le Conseil Municipal sollicite le concours de la Direction Départementale de l'Agriculture et de la Forêt du Bas-Rhin pour assurer l'étude et la direction des travaux de réfection du mur de soutènement de la rive gauche de la Zorn longeant le C.D.223.

Autorise M. le Maire à signer une convention où seront définies les caractéristiques de la mission confiée à la direction Départementale de l'Agriculture et de la Forêt du Bas-Rhin.
Coût de cette mission 12 370,- frs H.T.

En ce qui concerne les travaux, trois offres ont été déposées à savoir :

GARTISER	234 200 F H.T.
SPEYSER	214 320 F H.T.
TRABET	210 010 F H.T.

alors que le devis estimatif établi pour ces travaux par la D.D.A. s'élève à 220.900 F H.T. (hors concours de l'état)

Ces trois entreprises étant très connues sur la place et toutes trois dignes de confiance, le Conseil Municipal porte son choix sur l'entreprise la moins disante, à savoir TRABET pour un montant de 210 010 F H.T.

A charge du SIVOM une somme de 11 000 F H.T. pour la mise en place d'une tête de buse.

Monsieur le Maire signale à l'honorable assemblée qu'il vient de recevoir tout récemment une lettre de Monsieur le Député Bernard Schreiner ainsi que de Monsieur Daniel Hoeffel, Président du Conseil Général, l'informant de l'octroi par le Département d'une subvention de 65,30 % du montant des travaux.

5°) VOTE DE LA SUBVENTION RELATIVE A L'ACHAT DE LIVRES SCOLAIRES.

Sur demande du personnel enseignant et suite à l'accord de principe de la Commission scolaire, le conseil Municipal vote une subvention de 4 786 F qui sera prévue au B.S. 1990 pour l'achat de nouvelles collections de livres scolaires

à savoir C.E.1 30 livres de lecture
C.E.2 42 livres de français
C.M.2 29 livres de français

6°) RENOUELEMENT DU BUREAU DE L'ASSOCIATION FONCIERE.

En vue du renouvellement du Bureau de l'Association Foncière il est demandé au Conseil Municipal de proposer 5 personnes (trois titulaires et deux suppléants) qui feront partie de ce Bureau, qui comprendra par ailleurs trois titulaires et deux suppléants proposés par la Chambre d'Agriculture à savoir :

M. FESSMANN Albert, WEIL Charles, VIX Eric comme titulaires, FESSMANN Christian et LOSER Georges comme suppléants.

Sont proposés par le Conseil Municipal :

M. LUTZ Philippe 13 rue du Moulin
M. GEISLER Charles 27 rue Ste Maison
M. CONRAD Claude 96 rue de Gaulle

comme titulaires et

M. FAULLIMMEL Arsène 47 rue de Gaulle
M. GROSS Pierre 40 rue Hornwerck

comme suppléants.

Ces deux derniers seront convoqués régulièrement aux réunions de l'A.F. en tant qu'Adjoints chargés de l'exécution des décisions.

7°) EXTENSION DE LA DECHARGE DE WEITBRUCH.

Par lettre de M. le Préfet du Bas-Rhin en date du 20 juillet 1990, il est demandé au Conseil Municipal de se prononcer sur la demande d'autorisation présentée par le SMITOM de Haguenau-Saverne à

l'effet de procéder à l'extension de la décharge contrôlée de résidus urbains à WEITBRUCH.

Une discussion animée fait suite à cette demande, le conseil Municipal s'étonnant entre autre de devoir donner son avis sur un dossier qui fait défaut. En définitive à l'unanimité des voix le Conseil Municipal estime ne pas être en mesure de se prononcer sur ce dossier.

La délibération envoyée à l'administration préfectorale se fera sous la forme suivante :

Le Conseil Municipal de Geudertheim n'est pas en mesure de se prononcer sur la demande d'autorisation présentée par le SMITOM de Haguenau-Saverne à l'effet de procéder à l'extension de la décharge contrôlée de résidus urbains à Weitbruch et faisant l'objet de l'enquête prescrite par M. le Préfet du Bas-Rhin en date du 20 juillet 1990 du fait que le dossier complet ne lui a pas été soumis bien qu'il soit sollicité de donner son avis en vertu de l'arrêté ci-dessus.

8°) ZONE ARTISANALE-DEMANDE DE M. ROTH ET RETRAIT DE LA DEMANDE DE M. FRIEDRICH.

M. le Maire rappelle que par délibération du 7 juin 1990 la commune avait décidé de vendre à M. FRIEDRICH Jacky un terrain de 64,71 ares dans la Z.A. Entre temps ce dernier a signalé à la Mairie qu'il renonçait à cette acquisition et qu'il s'était engagé à acheter le terrain appartenant à M. ROTH Manuel (anciennement FINK) sur lequel se trouvait déjà un hangar métallique utilisable pour ses activités.

M. ROTH Manuel en possession d'une promesse de vente périmée pour un terrain de 38,70 ares dans la même zone serait intéressé par le terrain ainsi libéré pour y implanter selon lettre de ce jour, son commerce de fers et métaux et démolitions métalliques.

L'activité de ce commerce et son installation sont assujettis au régime de l'autorisation préfectorale sur les installations classées pour la protection de l'environnement.

Si toutes les conditions sont remplies et les autorisations nécessaires obtenues, le Conseil Municipal ne s'opposera pas à la vente du terrain en question.

Le chantier de triage, de récupération et de stockage de déchets métalliques devra notamment être aménagé et exploité en stricte conformité avec les aux dispositions des instructions ministérielles relatives aux dépôts et activités de récupérations des déchets de métaux ferreux et non ferreux.

Une délibération définitive sera prise dans une séance ultérieure.

9°) LOTISSEMENT RUE HORNWERCK "LES HAUTS DE GEUDERTHEIM".

M. le Maire soumet au Conseil Municipal le dossier à présent complet relatif à la création d'un lotissement privé en zone N.A.

au lieu dit "Lichtstoecke" dans le prolongement de la rue Hornwerck et déposé par la Sté Immobilière et Etudes Constructions (SIMECO) 289 route de Lyon 67 400 ILLKIRCH-GRAFFENSTADEN.

Le Conseil Municipal après discussion et délibération donne un avis favorable à la création du lotissement "les Hauts de Geudertheim". Le dossier complet sera transmis à la D.D.E. subdivision de Haguenau pour instruction, qui se chargera de demander les avis et autorisations nécessaires aux différentes administrations concernées.

10°) DOTATION SPECIALE INSTITUTEUR.

Le Conseil Municipal décide l'application du taux maximum de l'indemnité de logement du personnel enseignant à savoir :

11 557 F pour l'année 1990.

11°) DEMANDE DE SUBVENTION POUR CLASSE VERTE (CLASSE DE M. FOURRER)

Il est donné lecture à l'honorable assemblée de la lettre de M. FOURRER C.E.1 et relative à une demande de subvention pour une classe verte à LA HOUBE le premier trimestre 1990 pour une durée de 7 jours.

Coût du séjour : 525 F par enfant

Participation du département : 27 F par jour et par enfant à condition que la Commune participe à raison de 6 F au moins par élève/jour.

Le Conseil Municipal après discussion et délibération décide d'accorder une subvention de 20 F par élève/jour soit une dépense totale de 2 800 F, montant qui sera prévu au Budget Supplémentaire 1990.

12°) SECURITE A LA SORTIE DES ECOLES.

M. le Maire indique que dans l'ordre du jour commenté il a rappelé les antécédents du problème. Il ajoute qu'entre temps il a personnellement observé la situation à l'entrée de l'école le lundi 11 septembre 1990 qui était le jour de la rentrée scolaire. Il n'a pas constaté de situation qui justifierait la mise en place d'un service supplémentaire sous la forme d'une personne chargée d'assurer la sécurité en intervenant dans la circulation routière. Il assistera dès qu'il le pourra à une sortie à 11 h 30 ou le soir à 16 h 15.

Une discussion animée suit l'exposé de M. le Maire, pendant laquelle sont à nouveau évoqués les problèmes de responsabilité à tous les niveaux en matière de sécurité.

A la demande de M. KNITTEL et de plusieurs Conseillers il est procédé à un vote sur la question de savoir s'il faut mettre en place un service de sécurité.

Résultat 11 voix pour, 8 abstentions.

M. LINDACHER observe que quel que soit le résultat des votes dans ce domaine, la sécurité dans le village relève de la seule compétence du Maire, il en est aussi seul responsable.

13°) DIVERS

13-1 TARIF MESSTI 1990

Le Conseil Municipal décide de ne pas donner de suite favorable à la demande des forains qui sollicitent une réduction des droits de place pour le Messti 1990 et maintien ceux-ci à 3 600 F.

13-2 DEMANDE D'AMENAGEMENT DU TERRAIN DE PETANQUE

Il est donné lecture de la lettre de l'Association "Geudertheim, culture, loisirs et sports" qui sollicite un aménagement de l'aire de pétanque par l'installation d'une lampe qu'elle serait prête à acheter, ainsi que par une clôture amovible sous forme de chaînes et de bacs à fleurs.

Le Conseil Municipal - donne un avis favorable à cette demande
- décide de financer intégralement ces travaux y compris l'achat de la lampe,-
- vote les crédits nécessaires qui seront prévus au Budget Supplémentaire 1990

13-3 CONSTRUCTION ROTH CHARLES

Intervention de M. TISSIER qui demande des explications sur le refus du permis de construire délivré au gendre de M. ROTH Charles pour son terrain situé en prolongement de la rue des Potagers. M. le Maire signale à cet effet que M. ROTH a divisé en trois parcelles un terrain situé en zone N.C. réservée exclusivement à l'agriculture où seuls sont autorisées les constructions nécessaires aux exploitations agricoles y compris celles destinées aux logements des exploitants.

M. RIÉBEL Alain, gendre de M. ROTH, qui n'est pas exploitant agricole et qui ne rentre donc pas dans la catégorie sus-visée s'est donc vu refuser son permis.

13-4 FORMATION DES COMMISSIONS

M. KNITTEL se réfère à l'annulation de l'élection du 1er Adjoint HEITZ et de sa réélection comme Conseiller et 1er Adjoint et demande qu'on procède également à une nouvelle élection, pour la Présidence des Commissions attribuées à M. HEITZ au printemps 1989. Il dit que depuis 15 mois M. HEITZ n'a rien fait pour et avec la Commission Culturelle et il s'estime mieux placé pour présider cette commission.

M. Le Maire se dit surpris par une telle demande, qui nécessite une vérification préalable de la procédure.

M. KNITTEL ne demande pas de vote immédiat mais que la question soit inscrite à l'ordre du jour de la prochaine séance.

13-5 PROBLEMES DE CIRCULATION

M. KNITTEL demande quand seront installés les deux miroirs dont la mise en place avait été décidée par la commission d'aménagement. M. GROSS se charge de les faire installer par les ouvriers communaux, qui jusqu'à présent étaient pris par d'autres travaux.

Il signale également que le Strassburger Weg suite à l'aménagement du carrefour Hoerd-Reichstett-Vendenheim a subi un étranglement à sa sortie et que deux voitures ont des difficultés à se croiser. M. KNITTEL s'est étonné que cette restriction ait été faite sans consulter ou avertir la Commune de Geudertheim. Il semble toutefois, selon certains conseillers, que cet étranglement ne pose pas problème.

M. KNITTEL suite aux démarches entreprises informe le Conseil que l'établissement d'un plan de la Commune par des étudiants reviendrait à environ 4 000 F dans son ensemble - Avis Favorable du Conseil.

13-6 GENS DU VOYAGE

M. BREFFA, Adjoint demande des explications sur le stationnement des nomades sur le territoire de notre commune à proximité de la Steinbrücke.

M. le Maire observe que les gens du voyage qui se trouvent actuellement sur le ban de la commune de Geudertheim stationnent sur des propriétés privées. Il observe également que les maires ont reçu conseil, voire consigne, d'examiner ces séjours temporaires avec bienveillance et de faire preuve de tact en cas de problèmes.

13-7 PONT DE LA ZORN.

M. LINDACHER signale qu'il s'est entretenu avec les ouvriers occupés à la réfection du Pont sur la Zorn qui lui ont signalé que les fixations de la conduite d'eau courant le long de cet ouvrage ainsi que la conduite elle même mériteraient une vérification et éventuellement réparation et que ces travaux pourraient être menés de concert avec les travaux d'aménagement en cours. M. le Maire signalera ces défections au SIVOM de Hoerdts propriétaire du réseau eau.

13-8 EMBAUCHE D'UN AGENT DE SERVICE.

M. JUNG croit se souvenir que l'embauche d'un agent de service a été présentée par le Maire au mois de juin comme étant une affaire urgente. Il constate qu'à ce jour personne n'a été engagé et voudrait en connaître la raison.

M. le MAIRE informe les Conseillers que suite à l'annonce parue au bulletin municipal 13 candidatures sont parvenues à la Mairie dont une a été retirée depuis. Il répond à M. JUNG qu'il s'est abstenu de toute décision d'engagement avant l'élection municipale complémentaire du 2 septembre 1990. Il indique en outre qu'il a écrit à tous les postulants pour accuser réception de leur candidature en donnant des informations relatives aux missions attendues, aux conditions de rémunérations et à la date d'engagement, prévue pour le 15 octobre 1990.

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 4 OCTOBRE 1990

Sous la présidence de M. FESSMANN Erwin, Maire et en présence de tous les Conseillers sauf Mrs KNITTEL Michel et VOLTZENLUGEL Paul, excusés et qui ont donné procuration respectivement à M. RITTER Raymond et M. JUNG Alfred.

1°) OUVERTURE DE LA SEANCE - APPROBATION DE L'ORDRE DU JOUR.

2°) APPROBATION DU COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU 14 SEPTEMBRE 1990.

Au point 15 - Sécurité à la sortie des écoles

Le paragraphe 3 est modifié comme suit : A la demande de M. KNITTEL et de plusieurs conseillers il est procédé à un vote sur la question de savoir s'il faut mettre en place un service de sécurité.

Le paragraphe 4 est rectifié comme suit :

Résultat : 11 voix pour, 8 abstentions.

Au point 16-5 - Formation des commissions.

La phrase 2 est remplacée par la phrase suivante : Il dit que depuis quinze mois M. HEITZ n'a rien fait pour et avec la Commission Culturelle et il s'estime mieux placé pour présider cette commission.

Au point 16-6 - Problèmes de circulation

La phrase suivante est ajoutée au paragraphe 2 après la première phrase : M. KNITTEL s'est étonné que cette restriction ait été faite sans consulter ou avertir la commune de Geudertheim.

3°) COMMUNICATIONS DIVERSES.

- Communications de M. le Maire

M. le Maire signale qu'il a engagé Mme PAULUS Eliane 6 rue des Petits Champs comme agent de service affecté principalement à la salle polyvalente, avec effet du 5 novembre 1990.

4°) CREATION D'UNE REGIE DE RECETTE POUR LOCATION DE TABLES, BANCS ET CHAISES.

Le Conseil Municipal décide d'instaurer une régie de recette pour l'encaissement des locations de tables, bancs et chaises appartenant à la commune. Est nommé régisseur M. GRASSER Alfred Secrétaire Général de Mairie. En cas de congé ou tout autre motif il sera remplacé par Mlle METZGER Christine, agent de bureau. Le régisseur ne percevra aucune indemnité et sera dispensé du versement d'un cautionnement. Rappel des prix de location fixés dans la réunion du Conseil Municipal du 3 mai 1990 : - 10 francs pour une garniture comprenant 1 table et 2 bancs
- 2 francs par chaise.

5°) DEMANDE DE M. REIBEL POUR MODIFICATION DU P.O.S.

M. le Maire donne lecture à l'honorable assemblée de la lettre de M. RIEBEL Alain 1 rue Calmette à SOUFFELWEYERSHEIM par laquelle il sollicite une modification du P.O.S. pour l'incorporation du terrain qui lui a été cédé par son beau-père M. ROTH Charles et situé dans le prolongement de la rue des Potagers en Zone N.C.

Le problème de la constructibilité de ce terrain avait déjà été évoqué dans la dernière séance.

Le Conseil Municipal après différentes interventions et après discussion et délibération ne s'oppose pas à une modification partielle du P.O.S. dans la Zone en question à condition toutefois que la viabilisation soit entièrement financée par le demandeur. Des devis seront demandés à cet effet aux différentes instances et M. RIEBEL informé du coût de ces travaux.

La révision complète du P.O.S. est également évoquée. La Commission des Affaires Foncières se penchera prochainement sur ce dossier.

6°) POLYSAR - LA WANTZENAU - Enquête publique pour régularisation des ses installations. Avis du Conseil.

Par lettre de M. le Préfet du Bas-Rhin en date du 10 septembre 1990 il est demandé au Conseil Municipal de se prononcer sur la demande d'autorisation présentée par la Sté Polysar France à la Wantzenau en vue de la régularisation de ses installations de fabrication de caoutchoucs synthétiques et de latex. Comme pour la décharge de Weitbruch le dossier complet fait également défaut. En conséquence le Conseil Municipal estime ne pas être en mesure de ce prononcer sur ce dossier.

La délibération envoyée à l'administration se fera sous la forme suivante:

Le Conseil Municipal de Geudertheim n'est pas en mesure de se prononcer sur la demande d'autorisation présentée par la SOCIETE POLYSAR A LA WANTZENAU en vue de la régularisation de ses installations de fabrication de caoutchoucs synthétiques et de latex et faisant l'objet d'une enquête publique d'un mois prescrite par M. le Préfet du Bas-Rhin en date du 10 septembre 1990, du fait que le dossier complet ne lui pas été soumis bien qu'il soit sollicité de donner son avis en vertu de l'arrêté ci-dessus.

7°) INDEMNITES INFORMATIQUES POUR LE PERSONNEL ADMINISTRATIF.

Le Conseil Municipal décide de faire bénéficier le personnel administratif affecté au traitement de l'information des différentes indemnités liées à l'utilisation des appareils informatiques.

8°) COMPOSITION ET PRESIDENCE DE COMMISSIONS.

M. le Maire indique qu'il a effectué les vérifications annoncées lors de la dernière réunion. L'annulation de l'élection de François HEITZ a eu comme conséquence qu'il n'était plus membre des Commissions. Après sa réélection comme conseiller municipal, pour qu'il réintègre les Commissions dont-il faisait partie il faut une décision du Conseil. M. le Maire propose que François HEITZ soit nommé dans les Commissions suivantes : C.C.A.S., Commission des Finances, Commission Culturelle, Commission Sportive, Commission des Affaires Foncières. La proposition de M. le Maire est acceptée. En conséquence François HEITZ est membre des Commissions susmentionnées.

En ce qui concerne la présidence des Commissions, M. le Maire indique qu'en vertu de l'article L. 181-14, il revient au Maire de présider les Commissions. Il peut déléguer la présidence de certaines Commissions à un adjoint ou à un Conseiller Municipal.

Ayant observé que les Commissions Sportive et Culturelle n'ont pas pour objet de se substituer aux associations ni de leur faire concurrence, mais en revanche de leur apporter un soutien logistique se traduisant essentiellement par la mise à disposition de locaux et d'installations ainsi que par l'attribution de subventions, M. le Maire exprime son avis que les commissions doivent être présidées par le maire ou un adjoint, personnes responsables de l'exécution des décisions.

Il indique qu'il délègue la présidence de la Commission Sportive et de la commission Culturelle à François HEITZ, 1er Adjoint. M. RITTER rappelle que Michel KNITTEL s'était porté candidat à la présidence de la Commission Culturelle. Il reste d'avis que les activités et actions de Michel KNITTEL - livre sur Geudertheim, création du Club Histoire et Patrimoine de Geudertheim etc...font qu'il aurait été mieux qualifié pour présider la Commission Culturelle.

9°) LOCATION DU PATURAGE D'HIVER AINSI QUE DES PRES, TERRES ET HARDT.

Le prix de référence du quintal de blé/ fermage n'ayant pas changé en hausse pour l'année 1990 le Conseil Municipal décide de ne pas augmenter le prix des différentes locations. En ce qui concerne le pâturage d'hiver il sera loué comme les années précédentes pour la période du 1.11.90 au 15.3.91 à M. ROSER Marcel, 6 rue de l'Arche à Geudertheim pour un montant de 3 700 frs payable en deux termes égaux à savoir :

- premier versement de frs 1 850 le 15.12.89

- second versement de frs 1 850 le 01.03.90

Cette somme sera reversée en totalité à l'Association Foncière de Geudertheim, le conseil Municipal estimant que le loyer résultant de cette location devait profiter à tous les propriétaires fonciers, et être employé pour des travaux propres à l'agriculture.

Il est également donné connaissance au Conseil du prix des fermages appliqués aux autres terres, prés et hardt qui n'ont pas variés depuis l'échéance du 11 novembre 86.

10°) CEREMONIE DU 11 NOVEMBRE.

M. le Maire propose de reconduire cette cérémonie. Après le dépôt d'une gerbe aux monuments aux morts et lecture du Message de M. le Président de la République en présence du Conseil Municipal, du Corps des Sapeurs-Pompiers, de la Musique et des officiels du village, le verre de l'amitié sera servi dans la salle polyvalente.

11°) ACCUEIL DES NOUVEAUX ARRIVANTS.

M. le Maire informe le conseil que lors d'une réunion du C.C.A.S. a été soulevé le problème de l'accueil au Village des nouveaux arrivants. Plusieurs solutions avaient été envisagées. En définitive M. le Maire propose d'inviter les nouveaux habitants le premier dimanche du mois de janvier, lors de la présentation des vœux de Nouvel An en présence du Conseil Municipal, des Anciens Conseillers et des Présidents des Associations. Vœux suivis du verre de l'amitié. Le Conseil Municipal approuve cette initiative.

12°) DIVERS

12-1 Problème de personnel communal

M. le Maire informe les Conseillers que M. ZINCK, aide-agent technique, lui a fait connaître qu'il n'était plus disposé à mettre gratuitement au service de la Commune son atelier, ses machines et son outillage.

Il souligne par ailleurs que les qualités professionnelles de Rémy ZINCK sont bien supérieures à ce qu'on est en droit d'attendre d'un aide-agent technique. La grande variété des tâches qui lui sont confiées suppose l'utilisation de machines et d'outils appropriés que ne possède pas la commune. Il propose comme solution à ce problème que la Commune loue l'atelier, les machines et l'outillage de M. ZINCK pour une somme mensuelle de 1 500 F.

Suit un débat animé au cours duquel M. RITTER rappelle que pour ne pas être tributaire de ses employés ou administrés, la commune a fait l'acquisition d'un tracteur et d'une remorque, elle va construire un atelier-garage. Elle pourrait acheter des outils, quitte à confier certains travaux à des entreprises. M. l'Adjoint BREFFA est également de cet avis. M. l'Adjoint GROSS souligne les qualités professionnelles de M. ZINCK et observe que la solution proposée par M. le Maire permet de travailler efficacement avec la souplesse nécessaire.

M. le Maire attire l'attention sur la situation particulière résultant de la présence conjointe de deux facteurs :

- la grande polyvalence professionnelle de M. ZINCK,
- la propriété, par celui-ci, d'un atelier, de nombreuses machines et d'un outillage varié.

Si la Commune achète des outils rien ne l'assure que M. ZINCK ne se limitera pas aux seules compétences qu'on est en droit d'attendre d'un aide agent technique. Il propose que la solution de la location de l'atelier, des machines et des outils soit mise à l'essai pendant 1 an et soumet sa proposition au vote. M.LINDACHER exprime des réserves quant à une telle solution.

Résultat du vote pour la solution de la location :

9 pour, 5 abstentions et 5 contre.



REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 7 SEPTEMBRE 1990

ORDRE DU JOUR

- Installation de M. HEITZ François dans ses fonctions de conseiller municipal
- Election du premier adjoint.

Convocations distribuées le lundi 3 septembre 1990.

PROCES-VERBAL DE L'INSTALLATION D'UN CONSEILLER MUNICIPAL ET DE L'ELECTION D'UN ADJOINT.

Sous la présidence de M. FESSMANN Erwin, Maire.

Nombre de membres dont
le Conseil Municipal doit
être composé 19

Nombre de Conseillers en
exercice..... 19

Nombre de Conseillers qui
assistent à la séance..... 9
1 procuration.....1

10

L'an mil neuf cent quatre vingt dix le sept septembre à 20 h 30, les membres du Conseil municipal de la commune de Geudertheim proclamés par le bureau électoral à la suite des opérations du 12 et 19 mars 1989 et l'élection complémentaire du 2 .9.1990 se sont réunis dans la salle polyvalente sur la convocation qui leur a été adressée par le Maire, conformément aux articles L.121-10 et L.122-5 du Code des communes.

Etaient présents MM. les Conseillers municipaux :

1.FESSMANN Erwin	11.....
2.FAULLIMMEL Arsène.....	12.....
3.BREFFA Hubert.....	13.....
4.GROSS Pierre.....	14.....
5.TISSIER Guy.....	15.....
6.HICKEL Marcel.....	16.....
7.HAMM Jean.....	17.....
8.ROSER René.....	18.....
9.HEITZ François.....	19.....
10.....	

Absents MM. LAMBLIN André qui a donné procuration à HAMM Jean ainsi que MM. LUTZ Philippe, VOLTZENLUGEL Paul, RIVES Alain, JUNG Alfred, KNITTEL Michel, RITTER Raymond, GEISSLER Charles, MUHL Albert, LINDACHER Gérard, tous excusés.

Les élus absents de la liste d'Entente Communale ont remis la déclaration suivante :

Les élus soussignés de la liste d'Entente Communale,

- prennent acte du résultat de l'élection municipale complémentaire du 2 septembre 1990 ;
- s'inclinent, naturellement, devant le choix du corps électoral ;
- soucieux de l'intérêt général des habitants de Geudertheim et d'une gestion saine des finances locales, rappellent leur hostilité au nombre excessif d'adjoints à Geudertheim ;
- réaffirment que le fait d'avoir 4 adjoints à Geudertheim témoigne d'une politique dispendieuse et ne correspond à aucun besoin de la population ;
- appellent l'exécutif municipal à résipiscence dans l'usage des deniers publics ;
- refusent de s'associer au vote prévu le vendredi 7 septembre 1990, pour l'élection d'un premier adjoint ;

en conséquence, ne participeront pas à cette séance.

Nous vous prions d'agréer, M. le Maire, nos sentiments respectueux.

Suivent les signatures.

La séance a été ouverte sous la présidence de M. FESSMANN Erwin, Maire, qui, après l'appel nominal, a donné lecture du résultat constaté au procès-verbal de l'élection du 2 septembre 1990 et a déclaré installer Monsieur HEITZ François dans sa fonction de conseiller municipal.

Le Conseil a choisi pour secrétaire M.GROSS Pierre.

ELECTION DU PREMIER ADJOINT PREMIER TOUR DE SCRUTIN

Le Maire après avoir donné lecture des articles L.122-4, L.122-5 et L.122-8 du Code des Communes a invité le Conseil à procéder à l'élection du premier adjoint conformément aux dispositions prévues par l'article L. 122-4 du Code des communes.

Chaque Conseiller Municipal, à l'appel de son nom, a remis fermé au Président son bulletin de vote écrit sur papier blanc.

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-dessous :

Nombre de bulletin trouvé dans l'urne.....	10
à déduire : bulletins litigieux énumérés	
aux articles L.65 et L.66 du Code électoral.....	0
reste pour le nombre des suffrages exprimés.....	10
Majorité absolue.....	6
Ont obtenu M. HEITZ François (dix)	10 voix
M.....	voix

Monsieur HEITZ François ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé adjoint et immédiatement installé.

FLEURISSEMENT ET AMÉNAGEMENT DU VILLAGE

Fleurir notre village, nos rues, le domaine public pour donner à notre commune un visage plus aimable et plus accueillant, tel est le but que la commission d'aménagement de notre village s'est fixé pour les années à venir.

Il est sûr que ce pari ne pourra être réalisé sans le concours et la collaboration étroite et confiante de la municipalité et des habitants de GEUDERTHEIM.

Un premier pas a déjà été franchi cette année avec :

- l'aménagement de notre entrée de village en venant de Brumath
- l'aménagement de l'espace vert au cimetière
- de la participation de plusieurs personnes au concours de maisons fleuries
- et d'une première réunion d'information sur le fleurissement organisé par le club histoire et patrimoine.

Le point de départ est des plus encourageants.

Pour l'année à venir, la commission d'aménagement, qui se doit d'être la locomotive de cette campagne de fleurissement, envisage l'aménagement des deux autres entrées de notre commune et de l'angle rue du Presbytère, rue du Général de Gaulle.

Tous ces travaux devront susciter un intérêt de tous les habitants et les encourager à fleurir leurs maisons et leurs abords.

Mais l'aménagement de notre village ne passe pas uniquement par le fleurissement.

Cette année, nous avons innové avec l'illumination de Noël de notre rue Principale et la mise en place de sapins à différents endroits. Ce projet n'est qu'à sa première phase et devrait nous amener, pour les années à venir, à une illumination encore plus intense.

Avec satisfaction, nous avons pu constater que beaucoup d'habitants ont participé, à leur manière, à cette décoration de Noël et nous les félicitons vivement.

Nous tenons également à remercier les ouvriers municipaux pour l'effort accompli pour les divers travaux réalisés avec passion et dévouement.

Pour terminer, je dirais que si chacun a le plaisir d'embellir sa petite patrie, si tous, sous la conduite de la commission d'aménagement de notre commune se mettent à l'oeuvre avec foi et enthousiasme, la réussite ne pourra manquer de couronner notre effort.

Pierre GROSS
Adjoint au maire
Président de la commission
"Aménagement du village"

LES PRINCIPAUX PROJETS ET RÉALISATIONS

DE L'ANNÉE 1990

- D'important travaux ont permis la RÉNOVATION DU TEMPLE PROTESTANT :
 - réfection de la toiture et peinture du clocher
 - peinture de la nef de l'église
- Les différents travaux de viabilité de la deuxième tranche de la ZONE ARTISANALE sont terminés
- Afin de donner un aspect plus agréable aux ENTRÉES DE NOTRE VILLAGE, celles-ci sont en cours d'aménagement et de fleurissement.

D'autres améliorations sont prévues.
- L'ILLUMINATION DE NOËL dans notre village fait son chemin. Une première phase a été mise en place cette année.
- D'autres projets sont plus ou moins avancés :
 1. le réaménagement du cimetière
 2. le futur garage des pompiers et l'atelier municipal dans la cour de l'immeuble communal 85 rue du général de Gaulle
 3. les WC intérieurs dans le bâtiment de l'école-mairie actuel
 4. la maison des associations 83 rue du général de Gaulle



OU VONT LES TAXES LOCALES ?

1990

TAXE D'HABITATION

voici et perçue par
LA COMMUNE, LE DÉPARTEMENT, LA RÉGION
ET DIVERS ORGANISMES

BASE D'IMPOSITION

Elle est déterminée par référence aux loyers
en vigueur 1.01.70, revalorisée depuis 1980.

22486
DÉPARTEMENT : BAS RHIN
COMMUNE : GEUDERTHEIM
LIEU DE L'IMPOSITION : GEUDERTHEIM

	COMMUNE	DÉPARTEMENT	RÉGION	SYNDICATS ET DISTRICTS SANS FISCALITÉ PROPRE
VALEUR LOCATIVE BRUTE (D)	16100	16100	16100	16100
VALEUR LOCATIVE MOYENNE (D)	12950	12950	11560	12950
général à la base				
personnel à charge				
par pers. rang 1 ou 2	15 %	15 %	10 %	
pour 1 personne	1940	1940	1150	1940
par pers. rang 3 ou 4	20 %	20 %	15 %	
pour 1 personne				
général à la base				
VALEUR LOCATIVE NETTE	14160	14160	14950	14160
BASE NETTE D'IMPOSITION (D)	13590	13590	14350	13590
TAUX D'IMPOSITION	2,15 %	4,86 %	0,91 %	4,83 %
COTISATION	292 F	660 F	131 F	656 F

ABATTEMENT ET TAUX

fixés par chacune
des collectivités.

REPARTITION DE LA TAXE

* commune : 17 %
* département : 38 %
* région : 7 %
* syndicats et
districts sans
fiscalité propre : 38 %

Rappel des taux 1989 et 1990

	COMMUNE	DÉPARTEMENT	RÉGION
TAUX 1989	2,15	4,67	0,730
TAUX 1990	2,15	4,86	0,910

* TOTAL DES COTISATIONS : 1739
* Frais de gestion de la fiscalité
directe locale : 70
* SOMME A PAYER : 1809
au Comptable du Trésor désigné CADRE 3

REPARTITION DE LA TAXE

* commune : 16,3 %
* département : 32,9 %
* région : 6,8 %
* syndicats et districts
sans fiscalité propre : 36,6 %
* équipement : 7,4 %

1990

TAXES FONCIÈRES

voici et perçues par
LA COMMUNE, LE DÉPARTEMENT, LA RÉGION
ET DIVERS ORGANISMES

114407 DÉPARTEMENT 67 BAS-RHIN
4121 COMMUNE 156A GEUDERTHEIM

PROPRIÉTÉS BATIES

TAXE D'IMPOSITION	COMMUNE	DÉPARTEMENT	RÉGION	SYNDICATS ET DISTRICTS SANS FISCALITÉ PROPRE	TAUX POUR LES PROPRIÉTÉS BATIES	TAUX POUR LES PROPRIÉTÉS NON BATIES	TOTAL DES COTISATIONS
TAUX	1,88	4,43	0,87	4,22			
10590	199	469	92	447			1207
2820	53	125	25	112			322

BASE D'IMPOSITION

Elle est égale à 50 % (propriétés baties)
et à 80 % (propriétés non baties) de la
valeur locative des biens imposables au
1.7.80 puis revalorisée depuis 1980.

PROPRIÉTÉS NON BATIES

TAXE D'IMPOSITION	COMMUNE	DÉPARTEMENT	RÉGION	SYNDICATS ET DISTRICTS SANS FISCALITÉ PROPRE	TAUX POUR LES PROPRIÉTÉS NON BATIES	TAUX POUR LES PROPRIÉTÉS BATIES	TOTAL DES COTISATIONS
TAUX	11,97	18,53	4,17	26,9	12,92	4,05	
1490	178	276	62	401	193	NEANT	1110
TAUX SPÉCIALE D'ÉQUIPEMENT							
ESTIMATION POUR LA CARENCE D'ASSURANCE ACCIDENTS ASSURÉS							
DES DÉPARTEMENTS DU BAS-RHIN, DU HAUT-RHIN ET DE LA MOSELLE							
DATUM D'ADAPTION							
DATUM D'ADAPTION							
BASE : 1490							350
TAUX : 23,5							227

Rappel des taux de 1989 et 1990

	COMMUNE	DÉPARTEMENT	RÉGION
propriétés bâties	1,88	4,26	0,70
propriétés non bâties	11,97	17,22	4,17

* Frais de gestion de la fiscalité directe locale : 227
* Répartition en faveur des personnes âgées et de l'économie sociale : 227
* SOMME A PAYER : 3216
au Comptable du Trésor désigné d'adresses CADRE 3

COMMENT OBTENIR ? QUI DELIVRE ?

Pièce désirée	Où s'adresser	Pièces à fournir	Coût	Observation
Certificat de travail	L'employeur			il n'a plus à être légalisé
Certificat de scolarité	Le directeur d'école			
Déclaration de décès	Mairie du lieu de décès	livret de famille Certificat de décès		Dans les 24 h qui suivent le décès
Déclaration de naissance	Mairie du lieu de naissance	Livret de famille ou carte d'identité et certificat du praticien		Dans les 3 jours qui suivent la naissance
Extrait d'acte de naissance	Mairie du lieu de naissance	Date de naissance Nom et prénoms	Gratuit	Faire une demande écrite joindre une enveloppe timbrée à votre adresse
Extrait d'acte de mariage	Mairie du lieu de mariage	Date du mariage Nom et prénoms		
Extrait d'acte de décès	Mairie du lieu de décès ou du dernier domicile	Date du décès Nom et prénoms (éventuellement nom de jeune fille)		
Fiche d'état civil	Mairie	Livret de famille ou extrait de naissance	Gratuit	
Livret de famille	Mairie du mariage	En cas de perte demander imprimé en mairie	Gratuit	
Carte d'électeur	Mairie du domicile inscription toute l'année	Livret de famille justification du domicile	Gratuit	Avoir 18 ans Nationalité française
Carte national d'identité	Mairie Commissariat Préfecture	2 photos timbre fiscal 115 F attestation domicile livret famille ou extrait acte naissance	115 F	Idem pour renouvellement
Certificat d'autorisation de sortie du territoire délivré aux mineurs de nationalité française	Mairie Commissariat	Présence père ou mère avec livret famille et carte identité du mineur	Gratuit	
Passeport	Mairie Commissariat Préfecture	Carte d'identité et attestation domicile 2 photos	Timbre fiscal 350 F	Idem pour renouvellement
Certificat de vie	Mairie du domicile	Livret de famille	Gratuit	
Casier judiciaire	Grefe du Tribunal de grande instance du lieu de naissance	Etat civil et adresse	Gratuit enveloppe timbrée	
Certificat de nationalité française	Tribunal d'Instance	Carte d'identité	Gratuit	Sur rendez-vous
Copie de conformité	Mairie du domicile	Presenter copie et originale		
Certificat d'hérédité	Mairie (jusqu'à 35000 F) Notaire (au-dessus 35000 F)	Livret de famille et noms et adresse de 2 témoins majeurs avec carte d'identité	Gratuit	
Certificat de vaccination	Praticien qui a effectué la vaccination Mairie	Présenter les certificats originaux ou les carnets de santé de l'enfant	Gratuit	
Demande d'alignement permission de voirie	Mairie Service Technique	Fournir une demande et plan de situation enveloppe timbrée pour retour	Gratuit	Formulaire à prendre en mairie
Légalisation matérielle de signature	Mairie	La signature à légaliser doit être faite devant un employé municipal avec carte d'identité		
Certificat d'union libre	Mairie	Se présenter avec 2 témoins majeurs, étrangers à la famille et en possession d'une pièce d'identité		

LE POINT SUR ...

LES DROITS DE SUCCESSION.

Léguer un patrimoine à ses héritiers peut revenir cher ... à ceux-ci.

Voici le tarif officiel des droits de succession, qui sont calculés sur la base de la valeur estimative des biens à la date du décès ou de la donation, en ce qui concerne la quote-part revenant à chaque héritier ou donataire.

1°) Entre parents et enfants :

<u>Valeur des biens transmis :</u>	<u>Tarif applicable :</u>
-jusqu'à 275 000F	0%
-de 275 000F à 325 000F	5%
-de 325 000F à 350 000F	10%
-de 350 000F à 375 000F	15%
-de 375 000F à 3 675 000F	20%
-de 3 675 000F à 5 875 000F	30%
-de 5 875 000F à 11 475 000F	35%
-au delà de 11 475 000F	40%

2°) Entre époux :

-jusqu'à 275 000F	0%
-de 275 000F à 325 000F	5%
-de 325 000F à 375 000F	10%
-de 375 000F à 475 000F	15%
-de 475 000F à 3 675 000F	20%
-de 3 675 000F à 5 875 000F	30%
-de 5 875 000F à 11 475 000F	35%
-au delà de 11 475 000F	40%

3°) Entre frères et soeurs :

-jusqu'à 10 000F	0%
-de 10 à 160 000F	35%
-au delà de 160 000F	45%

4°) Entre parents jusqu'au quatrième degré exclusivement :

-jusqu'à 10 000F	0%
-au delà de 10 000F	55%

5°) Entre non-parents :

-jusqu'à 10 000F	0%
-au delà de 10 000F	60%

A titre de comparaison, aucune imposition sur les successions n'existe au Québec; en Europe, le Luxembourg reste le plus avantageux: entre parents et enfants (taux maximum) : 2%, Allemagne 35%, Grèce 27%, Irlande 55%, Italie 27%, Espagne 36%, Etat de New-York 64% et Japon...75%.

Des solutions légales existent, là aussi, pour réduire l'imposition. Citons, par exemple, l'assurance-décès, totalement exonérée, l'assurance-vie, qui permet également de transmettre des sommes, qui peuvent être conséquentes, en franchise de droits. Une loi du 5 janvier 1988 a exonéré des droits de succession les châteaux et demeures historiques classés.

Une donation-partage peut être envisagée, de même qu'un éventuel changement de régime matrimonial (le régime de la communauté universelle avec attribution de l'intégralité de la communauté au survivant, semble le plus intéressant).

En toute hypothèse, le conseil d'un notaire ou d'un avocat est indiqué.

0000000000000000

RETROSPECTIVE

12 MOIS DE LA VIE DU VILLAGE

Samedi 2 décembre 1989 : Fête de Ste-Barbe des Pompiers. Les sapeurs Frédéric Suss, Marcel Roser et Chrétien Altherr passent Première Classe et reçoivent la médaille pour 20 années de service. Le sergent-chef Rémy Zinck reçoit le diplôme de réanimation, et le sergent Antoine Ammerich celui de secours routier. Le caporal André Jung est promu sergent et le sapeur Arsène Faulimmel, adjoint au maire, quitte le corps après 31 années de service.

Mardi 5 décembre 1989 : Réunion d'information pour la création d'un Club des Aînés. Une quarantaine de personnes s'inscrivent dès le départ.

Vendredi 15 décembre 1989 : Première manifestation du "Club Histoire et Patrimoine" créé par Michel Knittel. A l'occasion d'une soirée d'information sur le fleurissement et la rénovation des immeubles, des prix sont distribués devant une très nombreuse assemblée.

Dimanche 17 décembre 1989 : Autour d'un sapin de Noël, la fête des personnes âgées rassemble 90 convives. La Musique paysanne et la Chorale protestante animent la partie récréative.

28 au 30 décembre 1989 : L'association "Geudertheim Culture Loisirs et Sports" (GCLS) organise avec succès une collecte en faveur de la Roumanie qui vient de vivre des moments douloureux. Les dons sont acheminés à destination au courant du mois de janvier.

Samedi 6 / Dimanche 7 janvier 1990 : Théâtre alsacien organisé par les "Geydterter Wackes". Au programme une pièce comique en 3 actes "Noch a Bubbele vor d'r Hochzitt" et deux autres pièces en un acte.

Samedi 20 janvier : Incendie d'un poêle rue des Jardins, occasionnant de sérieux dégâts malgré l'intervention rapide des sapeurs-pompiers.

Dimanche 28 janvier : Journée portes ouvertes à la Bibliothèque de l' Association Educative et Culturelle de Geudertheim (AECG).

Au courant de ce mois de janvier et aussi en février , l'Europe de l'Ouest est ravagée par plusieurs tempêtes successives. L'Alsace et Geudertheim n'échappent pas à la désolation. Des vents soufflant jusqu'à 180 km/h vont chez nous arracher des toitures dans pratiquement chaque propriété, déraciner des arbres dans les jardins, comme au presbytère protestant et à l'église, et surtout affecter gravement la forêt communale. Des années de coupe sont détruites, obligeant à revoir toute la politique de gestion de la forêt.

Samedi 3 février : Les amateurs de musique bravent la tempête

pour venir assister au concert annuel de la Musique paysanne, sous la direction de Charles Henches.

Samedi 17 février : Le village, le cercle choral et de très nombreux amis pleurent l'un des leurs, Alfred Ulrich, enlevé à l'affection de tous dans sa 72^e année. Homme de bien, il restera une des figures marquantes de notre village. Le même jour, une grande soirée dialectale humoristique, organisée par le FCG, reçoit Albert Schlitzmann, alias "Scholle", qui présente son spectacle "Auw". Un succès exceptionnel avec une salle remplie à craquer.

Mardi 20 février : Les élèves du CM1 de Mr Joerger fêtent Carnaval en Allemagne, avec leurs correspondants de Weitenung. En juin, ce seront les jeunes allemands qui viendront rendre visite à leurs amis de Geudertheim.

Dimanche 4 mars : La désormais traditionnelle "Streckstub" de l'association théâtrale se déroule dans une ambiance carnavalesque.

Dimanche 18 mars : Fête de printemps de l'AECG, avec de superbes danses, musiques et chants, pour un éclatant succès sous un éclatant soleil.

Samedi 31 mars : "Le feu au garage Paulen..." thème de la manœuvre de printemps des Sapeurs-Pompiers. A cette occasion est présenté le nouveau véhicule d'intervention acquis par la Commune pour la somme de 190.000 F.

Jeudi 5 avril : Une soirée conviviale et haute en couleurs ainsi qu'en musique réunit les très nombreux amis de Philippe Schmitt, maire honoraire, à l'occasion de la remise de sa médaille de Chevalier de la Légion d'Honneur.

Mardi 1^{er} mai : Fête des Sapeurs-Pompiers, jumelée avec le 4^e Grand Prix de Marche de Geudertheim, organisé par l'Union des Marcheurs de Strasbourg, et les Championnats d'Alsace de Marche Athlétique des 50 km sur route.

Jeudi 10 mai : Dans le cadre du traditionnel concert "Approchants", les écoles maternelle et élémentaire de Geudertheim et l'école "Les Cigognes" de Hoerdt donnent une représentation à la Salle Polyvalente.

12 et 13 mai : Première fête de l'association "Geudertheim Culture Loisirs et Sports" (GCLS), proposant au public des disciplines variées, telles que pétanque, handball, judo ou tennis.

Dimanche 13 mai : Innovation lors du culte oecuménique. Les élèves du CM proposent à l'assemblée une animation sur le thème de Moïse.

Dimanche 20 mai : Championnat d'Alsace d'haltérophilie organisé par le club local, qui remporte à cette occasion le titre des minimes, en la personne du fils du président Metzger.

Mardi 29 mai : "Le Petit Prince", un superbe spectacle scolaire musical présenté par les élèves du CM1 de Mr Joerger, est

applaudi par un public record de près de 300 personnes.

Dimanche 3 juin : Traditionnel concours de pêche de l'APP Geudertheim. La plus belle carpe, d'un poids de 8,120 kg, est prise par Olivier Furst.

Dimanche 17 juin : Salle comble pour la fête des écoles maternelle et primaire. Chant, théâtre, saynètes, danses, ont prouvé le talent de nos "chères têtes blondes"... et de leurs instituteurs.

Samedi 23 juin : Pour la première fois un magnifique feu de la St-Jean illumine le ciel de Geudertheim, avec succès, près d'un millier de personnes se rendant à la fête organisée par GCLS.

Samedi 30 juin : On apprend l'annulation par le Conseil d'Etat de l'élection au Conseil Municipal de François Heitz, conformément au jugement du 1er juin 1989 du Tribunal Administratif de Strasbourg.

Vendredi 13 juillet : Cérémonie à la veille de la Fête Nationale. En plus des habituels discours et défilés, le maire Erwin Fessmann remet les galons d'adjudant des pompiers à Rémy Zinck, et la Médaille d'Argent de la Famille Française à Elsa Riedinger.

Samedi 14 juillet : 7e jeux intersociétés organisés par le Foot-Ball Club Geudertheim. Une dizaine d'épreuves opposent le club organisateur à la Société de Musique, la Société de Gymnastique féminine, la classe 55, les conscrits, le club d'haltérophilie et le restaurant "La Couronne". Ce fut cette dernière équipe qui remporta le challenge.

Dimanche 5 août : Concours de labours du Centre Cantonal des Jeunes Agriculteurs de Brumath, cette année dans notre commune. Nos concitoyens les mieux classés sont Claude Conrad, 1er en Trisoc, et Bruno Hamm, second en Bisoc.

Dimanche 19 Août : Festivités du 50e anniversaire du FCG. Cette journée présidée par Me Muller, président de la LAFA, vit l'inauguration du nouveau terrain et de l'extension du Club-House, ainsi que la remise de distinctions à des joueurs méritants. Les officiels, les amis, les membres actuels et anciens du FCG assistèrent également à une série de matches, dont un qui opposa les locaux aux Bretons de Bazougers. L'année de son 50e anniversaire, le FCG retrouve la Division II, ce qui confère aux festivités un plus grand éclat, d'autant plus que les vétérans, pour leur première participation au championnat, ont remporté le titre de champion de groupe.

Dimanche 2 septembre : Geudertheim vote pour pourvoir le siège vacant de François Heitz. Celui-ci retrouve son poste de conseiller et d'adjoint, en l'emportant par 554 voix contre 450 à Marcel Wolff et 15 à Frédéric Becker.

Dimanche 16 septembre : Deux premières à Geudertheim. Tout d'abord une journée automobile, organisée par GCLS avec la participation de Claude Falk, jeune pilote de course local. Toute la journée de très nombreux spectateurs pourront assister à une brillante démonstration de vitesse et d'autocross.

Le 2e dimanche de Septembre est en France la journée des Monuments Historiques. Un des rares nouveaux buts de sortie en Alsace fut le circuit historique à travers Geudertheim, où près d'une centaine de personnes – succès incontesté pour une visite longue de 3 heures – purent découvrir le passé de la commune, guidés par l'historien local Michel Knittel.

Samedi 22 septembre : Une nouvelle marche populaire internationale s'inscrit au calendrier de la Fédération Française des Sports populaires, celle de Geudertheim, organisée par GCLS. La pluie battante ne découragea pas les 300 marcheurs sur un circuit long de 10 km.

En Septembre la restauration de l'église protestante est terminée. Celle-ci retrouve une toiture neuve ainsi que de nouvelles couleurs, redonnant une nouvelle jeunesse au clocher du 12e et à la nef de 1841.

Samedi 6 octobre : "Le feu dans une ferme", thème de la manoeuvre d'automne des Sapeurs-Pompiers.

Dimanche 28 octobre : Exposition de fruits, légumes et produits biologiques à l'initiative de GCLS. Les nombreux visiteurs purent entre autres découvrir les produits à l'épeautre et les fruits du verger Falk.

Dimanche 11 Novembre : Après un dépôt de gerbe aux monuments aux morts, un pot de l'amitié réunit les responsables d'association autour de la Municipalité.

POESIES

NATUR UN MENSCHELAUF

So wie d'Natuer esch s'Menscheläwe,
De Saft schießt hoch in d'junge Pflanze
Es grüent un bleijt, d'Natur erwacht.
E kleines Kind mer drät zer Deife
Mit de Sunn ze wett es lacht
Wie d'Bliemle duet es sich entfalte
Un reift ganz langsam lieb un zart.
Viel dunkler färbt sich jetzt schon s'Grien
Un kräftiger duet d'Sunne schinne
De Summer zeit sini ganze Kraft.
So blond wie d'Aehre sen die Locke
Un kraftvoll esch der Männerarm
E stariker Mann steht stolz im Lewe
Stramm un grad wie d'schenste Tann.
Doch langsam währe d'Nächt schon länger
Mer ernt schon ab jetzt Wies un Feld
Sin d'Räwe au noch Goldegäl.
Du g'spierchs au, s'duet sich manches ändere
Es geht nimm gar so schnell un rund
Selbscht d'Sunne schinnt nemmi so wie sunsch.
Däj währe kuerzer, d'Nächt viel länger
D'Vejele singe nemi im kahle Baum
D'Natur rischt sich zuem Winterschloof.
Au diner Buckel duet sich bieje
Hesch groij un wiss meliertes Hoor
Es zerrt un risst in de Gebeine
Friersch, d'Sunn wärmt dich nemmi uff.
Es kommt un geht de Mensch
Genau wie d'Johreszitte
De Hergott hets e so beschiede
Mer mües von allem Abschied nemme
Mer nennts « Natur un Menschelauf ! »

CALENDRIER DES FÊTES ET MANIFESTATIONS

1er SEMESTRE 1991

JANVIER

- VE 4 ET SA 5 : tournoi de tennis ballon en salle organisé par le FCG
- DI 6 : journée portes ouvertes à la bibliothèque centre de documentation (mairie 1er étage de 10 à 17 h)
- ME 16 : décors et traditions (AECG) - réalisation d'un abat-jour en laine
- SA 19 : concert d'hiver organisé par la société de musique paysanne et groupe folklorique de Geudertheim
- MA 22 : conférence "comment payer moins d'impôts" par G. LINDACHER
- DU JE 24 : grand tournoi de football inter-sociétés et inter-entreprises en AU DI 27 salle
- DI 27 : culte oecuménique en l'église protestante

FEVRIER

- DI 3 : culte de fête à l'occasion de la fin des travaux de réfection de (apr.midi) l'église, puis verre de l'amitié à la salle polyvalente
- ME 6 : décors et traditions (AECG) - décoration de masques en plâtre
- SA 9 : soirée dansante privée organisée par l'amicale des sapeurs-pompiers. Orchestre Claude FERRO
- SA 16 : dîner dansant organisé par les jeunes agriculteurs du canton de Brumath
- VE 22 : réunion d'information sur le fleurissement et l'aménagement du village
- DI 24 : streckstub organisé par les "Geyderter Weches"

MARS

- MA 12 : conférence "Le Hofname" par Michel KNITTEL
- DI 17 : fête du printemps de l'AECG
- ME 27 : décors et traditions (AECG) - confection d'un arrangement de Pâques

AVRIL

- SA 20 : tournoi de pétanque organisé par l'AGCLS
décors et traditions (AECG) - peinture sur bois

MAI

- SA 27 : soirée couscous organisée par le FCG - dîner dansant
- ME 1 : traditionnelle fête du printemps des sapeurs-pompiers
- DI 5 : rallye auto organisé par l'AGCLS
- JE 9 : vente paroissiale protestante
- SA 11 ET DI 12 : grand tournoi des jeunes au stade de la Forêt

JUIN

- LU 20 : 2e marche populaire internationale organisée par l'AGCLS
- DI 2 : grand concours de pêche organisé par l'association agréée de pêche et de pisciculture
- DI 9 : concours interne de pêche
- DI 16 : "videz vos greniers - videz vos caves" organisé par l'AECG
- SA 22 ET DI 23 : feu de la Saint Jean et concours de bûcherons organisés par l'AGCLS

FAIRE DE LA MUSIQUE A GEUDERTHEIM

OU ? QUAND ?

I. - MUSIQUE PAYSANNE ET GROUPE FOLKLORIQUE DE GEUDERTHEIM

"Une société de musique vieille de plus de 150 années".

La société de musique paysanne de Geudertheim, avec son groupe folklorique, est une des plus anciennes, sinon la plus ancienne société de musique d'Alsace.

Elle a en effet été créée en 1836, mais son histoire a débuté bien avant cette date. En 1832 déjà, musique en tête, tout le village accueillait, sur la route de Hoerdt, le Baron P. Rielle de Schauenbourg, une des grandes figures du village.

Le groupe folklorique de Geudertheim a été créé dans les années 1900. C'est en 1909 que le groupe a fait sa première sortie officielle à Nancy (en France), alors qu'à cette époque l'Alsace était allemande! Dès lors, la société voyageait chaque année et participait à des manifestations nationales et internationales. Ces déplacements ont dû être interrompus suite aux deux grandes guerres ; mais dès 1945, grâce à d'anciens membres et à la jeunesse du village, le groupe a été reformé et a repris le chemin des répétitions.

Sous la présidence de M. Philippe SCHMITT, la musique paysanne et le groupe folklorique de Geudertheim a reconquis sa place dans la grande famille folklorique française, et répond chaque année aux invitations qui lui parviennent de toute la France et de l'étranger.

La musique paysanne et le groupe folklorique est composé actuellement de 45 membres : 15 musiciens et 16 couples de danseurs dont 6 appartiennent encore à la toute jeune génération, puisque leur moyenne d'âge ne dépasse pas les 10 ans.

Au fil des années, l'école de musique de Geudertheim, sous la tutelle de M. Charles HENCHES est devenue municipale. Elle compte aujourd'hui 30 élèves, petits et grands, encadrés par 3 professeurs et par son directeur lui-même.

Le solfège y est évidemment assidûment pratiqué, mais divers autres instruments y sont enseignés tels que : la flûte, la clarinette, le saxophone, la trompette, le baryton, le trombone, la batterie, le piano.

Ces cours ont essentiellement lieu le mercredi. L'année scolaire est chaque année clôturée par une audition qui permet aux parents et aux amis d'écouter les enfants face au chant, à l'instrument, à la musique.

Les répétitions de la musique paysanne ont lieu le mercredi de 20 h à 22 h sous la direction de M. Charles HENCHES. Les répétitions du groupe folklorique ont lieu le mardi de 19 h 30 à 21 h sous la houlette de M. René HENCHES.

II. - CERCLE CHORAL DE GEUDERTHEIM

Directeur : Marcel BERGTHOLD
Président : Alain RIVES
Vice-Président : Erwin FESSMANN

Le Cercle de Geudertheim est une des plus anciennes associations de notre village. Fondé en 1876, le C. C. G. est exclusivement un chœur d'hommes.

Les répétitions ont lieu à la salle polyvalente de Geudertheim tous les lundis soirs de 20 h 30 à 22 h et la chorale se produit environ sept ou huit fois dans l'année à l'occasion de certaines manifestations locales, ainsi que de l'autre côté du Rhin.

Depuis quelques temps, le C. C. G. est à la recherche d'un second souffle en raison d'une pénurie de chanteurs. Aussi profitons-nous de ce bulletin municipal pour lancer un nouvel appel à tous les habitants du village intéressés par le chant choral à venir nous rejoindre le lundi soir.

Nous espérons ainsi sauver une association culturelle qui a toujours participé avec entrain aux grands moments de la vie de notre commune.

III. - LA CHORALE SAINTE CECILE DE GEUDERTHEIM

Comme bon nombre de ses semblables, l'église de Geudertheim peut être fière d'avoir en propre une chorale bien vivante.

Son but est d'assurer par la musique, par des chants, l'animation des services religieux aussi bien réguliers : dimanche et jours de fête, qu'exceptionnels : mariages, communions, deuils... Dans ces circonstances la musique n'est plus seulement un ornement décoratif, mais aussi un moyen de communication, un message de foi dans un langage exigeant une qualité constante tant des compositeurs que des interprètes

Les membres de la chorale Sainte-Cécile sont tous bénévoles. Ils sont de tout âge, ils viennent de tous les horizons. Ils n'ont pas toujours les mêmes idées mais ils savent résoudre leurs différends en vue du bien commun.

M. Jean-Claude EGLE assure la présidence, M. Eugène STEINMETZ en est l'émérite dirigeant, Mme Sandrine BLAISE est titulaire de l'orgue. Les répétitions ont lieu tous les vendredis soirs à l'église de 20 h 30 à 22 h.

Notre chorale doit cependant encore et toujours s'améliorer. Elle le pourra par l'engagement de nouveaux membres. Ne vous recroquevillez pas sur vous-même, ne vous posez pas de questions, rejoignez-nous. Notre chorale c'est aussi l'image de marque de la paroisse, elle dépend de tout le monde, à nous tous de la soigner.

Pour tous renseignements, adressez-vous à :
M. J.C. EGLE, 26 rue de l'Arche. Tél : 88 51 84 47.
M. E. STEINMETZ, 9 rue des Cerisiers. Tél : 88 51 06 35.

IV. - CHORALE PROTESTANTE

La chorale protestante se réunit tous les lundis soirs à 20 h 30 au foyer paroissial. Elle participe au culte tous les dimanches de fête (moisson, réformation, Avent, Noël, culte oecuménique, confirmation, Vendredi Saint, Pâques, Ascension, Pentecôte).

Le nombre des choristes est restreint. Nous manquons de ténors. Invitation à toute personne souhaitant participer en chantant aux manifestations religieuses de l'église. S'adresser au pasteur.

V. - LA MUSIQUE EST UN "JEU" (A. E. C. G.)

Jouer avec les rythmes...

Jouer avec les notes...

Jouer avec les intervalles...

Jouer avec les instruments...

tel est l'objectif proposé par l'Association Educative et Culturelle de Geudertheim à une quinzaine d'enfants de 4 à 10 ans qui, le samedi de 15 h à 16 h 30, suivent le cours d'éveil musical : initiation au solfège et aux instruments.

Ces mêmes enfants se retrouvent le samedi matin à 11 h pour chanter et ainsi former une petite chorale.

De 16 h 30 à 17 h 15, toujours le samedi, ceux ou celles qui s'intéressent à la flûte à bec exercent dans la joie de petits morceaux de toute époque.

Au préalable, en début d'après-midi, de 14 h à 15 h, les amateurs de guitare, grâce aux précieux conseils de M. René SOUBIES, s'en donnent à coeur joie en accompagnant chansons et "tubes".

Le mercredi soir, de 20 h à 21 h, la Chorale Mixte de l'A. E. C. G. réunit une vingtaine d'adultes et de jeunes à la B. C. D. (1er étage, Mairie) pour un moment de détente en interprétant des chants polyphoniques.

Tel est le programme hebdomadaire de musique que vous propose l'Association Educative et Culturelle de Geudertheim.

Vous qui voulez "jouer et chanter",

Venez... et voyez !

Pour tous renseignements, adressez-vous à :
M. André LAMBLIN, 20 rue de la Zorn. Tél : 88 51 98 58.

* * * * *
* * * * *
* * *
*



GEUDERTHEIM, VILLAGE GAULOIS ?

"Ah ! Comme on aimerait que tous nos villages d'Alsace aient ainsi "leur" livre " nous écrit en 1987 Jean Christian, journaliste et alors président de la Société des Ecrivains d'Alsace. Il faut reconnaître qu'aucune autre commune d'Alsace ne peut se vanter de posséder encore aujourd'hui d'ouvrage aussi complet sur son histoire. Grâce à ce volumineux volume, et la richesse des informations qu'il contient, le nom de Geudertheim est connu de la grande majorité des historiens et archéologues d'Alsace.

Près de 300 exemplaires du livre ont été acquis par des habitants de Geudertheim même (et ceux qui ne le posséderaient pas encore peuvent toujours s'adresser à la mairie), mais trois ans après nous pourrions remplir plusieurs numéros de ce bulletin municipal sans pour autant faire double emploi avec ce que vous avez déjà pu lire. En plus des nombreux articles publiés dans la revue de la Société d'Histoire et d'Archéologie de Brumath ou dans les DNA et en attendant peut-être qui sait un nouveau livre, nous profitons de ce bulletin municipal de Noël 1990 pour faire un état des connaissances sur les origines du village, avec de nombreuses informations inédites .

L'étude de nombreuses cartes anciennes, en particulier du 18^e siècle (plans dits "de l'Intendance" et carte d'Alsace de Broutin) ont apporté la confirmation que le site de Geudertheim ne se trouvait pas, comme c'est le cas aujourd'hui, en plein sur le trajet d'une route d'Ouest en Est (Départementale 47) au carrefour d'une route se dirigeant vers Strasbourg (Départementale 223 voire même "chemin de la forêt"). Encore en 1733, la véritable "route" (Landstraß) de Brumath vers le Rhin était d'abord parallèle à l'actuelle D140 vers Weitbruch, puis, par un embranchement au niveau du Lerchenberg, évitait Geudertheim par le Nord, via le Kreutzabwand et le Schlittpfad, puis évitait encore Bietlenheim pour arriver au Nord de Weyersheim. Les routes importantes dans le sens Nord-Sud étaient sur le trajet Brumath-Stephansfeld (N63) à l'Ouest, et une "Landstraß" de Weitbruch à Hoerdts à l'Est, correspondant à l'actuel chemin d'exploitation qui arrive de la gauche lorsqu'on rentre dans Bietlenheim en venant de Geudertheim, et se prolongeant par l'actuelle rue de Hoerdts de Bietlenheim. Cela ne signifie pas qu'il n'existait pas d'autres chemins d'importance moindre. Rappelons cependant que même l'ancienne route de Brumath à Geudertheim ne correspond pas à l'actuelle D47, mais était en fait l'actuelle rue des cerisiers, appelé autrefois "alter Brumatherweg" (vieux chemin de Brumath), prolongé vers Bietlenheim via la rue Sainte-Maison et la rue Dietweg. Ce mot de "Dietweg" qui signifie en vieux germanique "voie publique" atteste aussi du fait que l'actuelle route de Bietlenheim n'a fait que remplacer une voie beaucoup plus ancienne qui lui était parallèle, légèrement plus au Nord. Nous confirmons donc notre hypothèse déjà émise dans notre livre selon laquelle Geudertheim s'est créé sur un site fertile entre une très ancienne voie (gauloise ? romaine ?) de Brumath au Rhin et la Zorn, voie d'eau à l'importance économique non négligeable. Nombreuses étaient les voies rayonnant autour de Brumath, capitale de l'Alsace romaine, mais en général on n'en cite aucune se dirigeant vers l'Est. Certains esprits chagrins ont avancé qu'elle n'aurait mené vers "rien". Mr François Petry, Directeur des Antiquités d'Alsace,

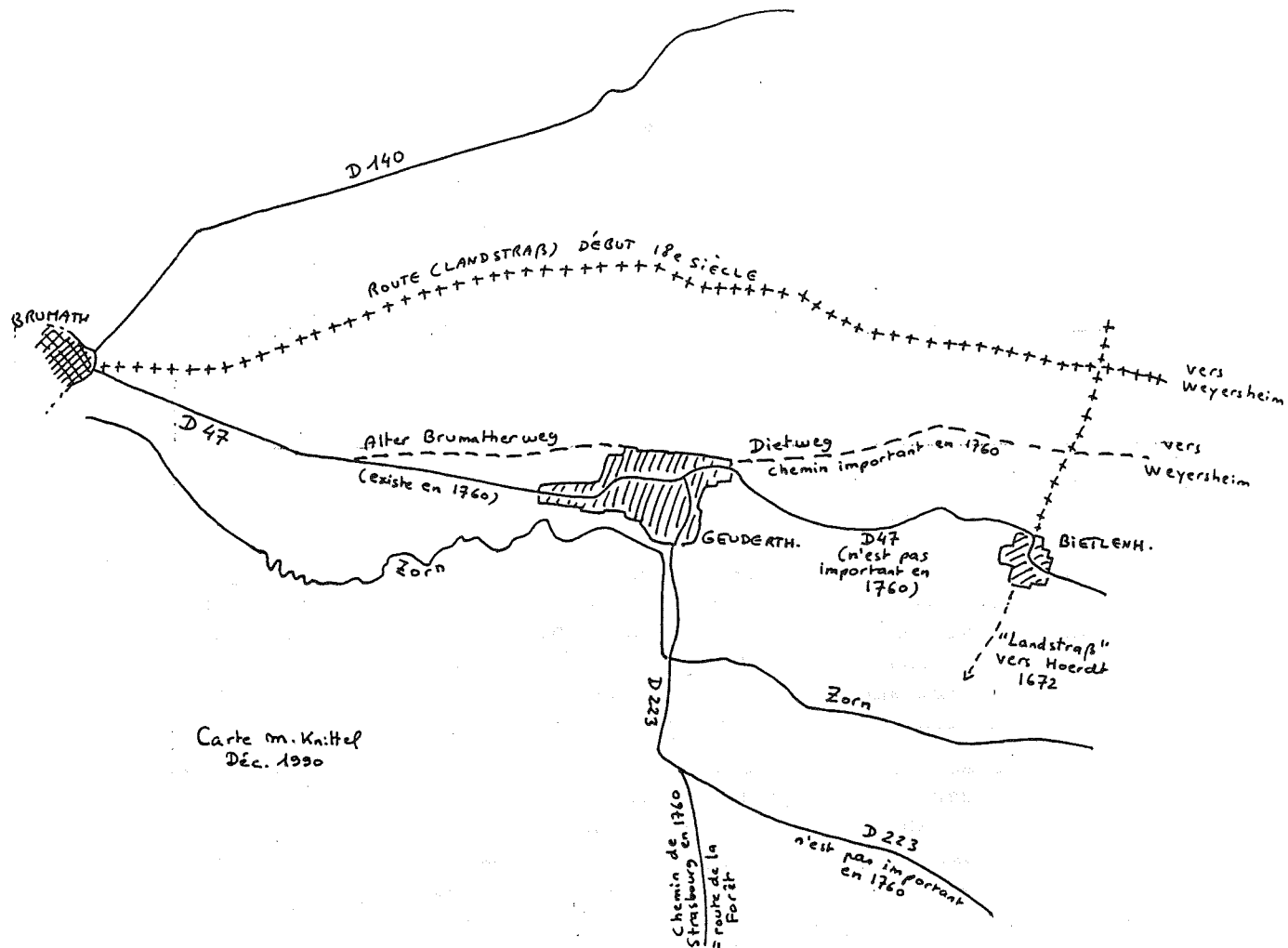
pense le contraire, donnant pour preuve entre autres, la découverte, il y a peu de temps d'un "vicus" (bourgade romaine) à Helmlingen, en Allemagne, juste en face de Gamsheim. Nier l'intérêt d'une voie romaine de Brumath au Rhin serait de plus oublier les très riches découvertes faites à Weyersheim (plusieurs villas romaines), en particulier par notre ami Joseph Voltzenlogel, adjoint au maire, à quoi il faut aujourd'hui ajouter les traces d'un probable "castrum" (camp romain fortifié) à Gamsheim même.

L'existence d'une petite bourgade romaine à Geudertheim (un "vicus"), sur une voie reliant la capitale de l'époque à d'autres agglomérations importantes, n'est donc pas à écarter. Nous avons énuméré dans notre livre les quelques rares indices qui tendraient à prouver effectivement une présence romaine à Geudertheim (découvertes fortuites de monnaies et autres "anti-quités"), à quoi il faudrait ajouter l'hypothèse discutée émise par un auteur de l'existence possible de vestiges de "cadastration", c'est-à-dire de l'organisation romaine des champs de culture.

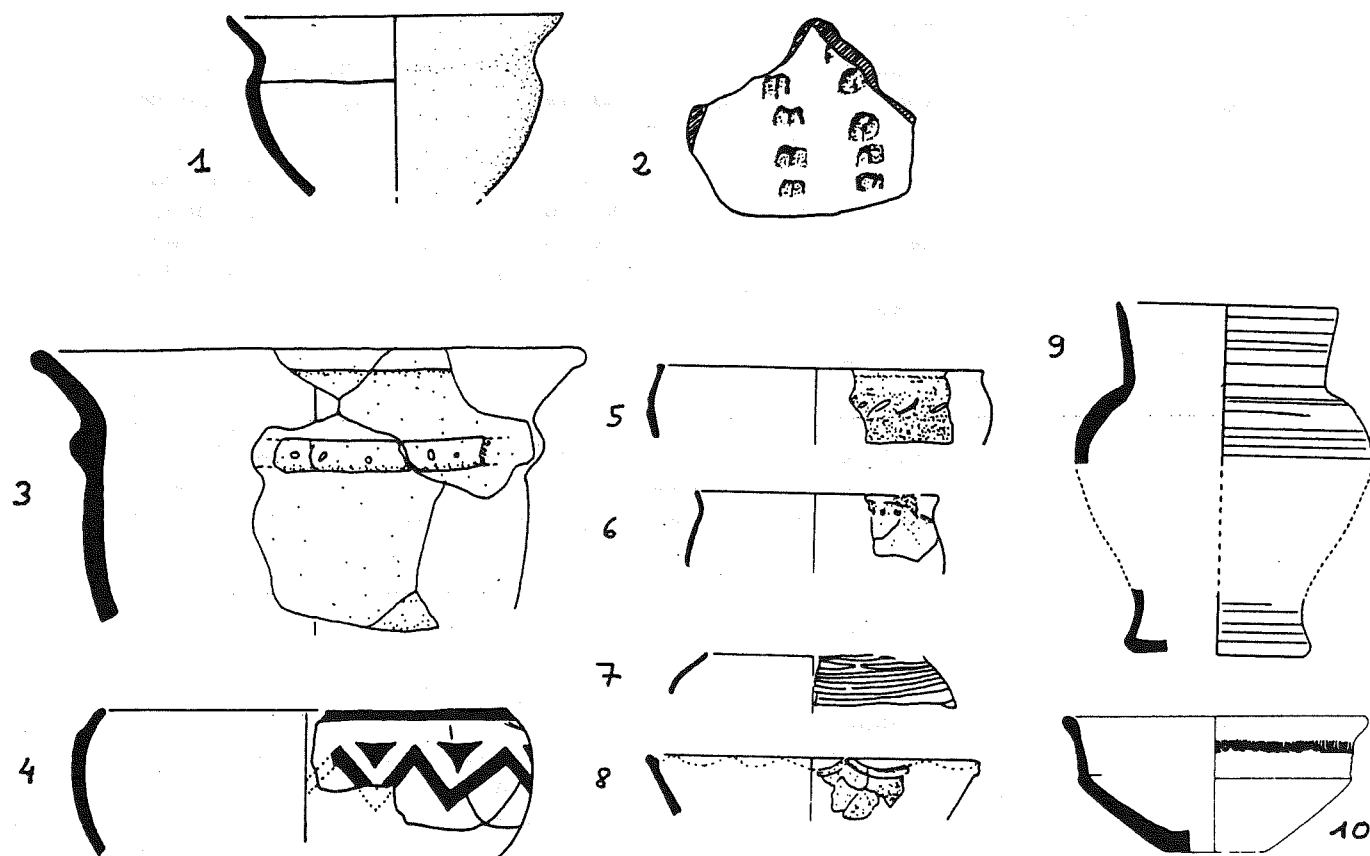
L'ancienneté de la présence humaine à Geudertheim a cependant fait un bond de plusieurs siècles lors d'un "sondage" que nous avons effectué l'hiver passé. Lorsqu'on arpente les champs labourés en effet, il arrive que l'on puisse ramasser (attention, cela est considéré comme une fouille archéologique et donc interdit sans autorisation !) des tessons de céramiques, des pièces de monnaie, des morceaux de torchis ou d'autres fragments de construction. C'est ce qu'on appelle "l'épandage archéologique". En petites quantités ponctuelles, par-ci par-là, cela signifie que ces vestiges parfois anciens ont été apportés avec les engrais naturels (il n'y avait pas de ramassage d'ordures autrefois et c'est le fumier qui servait de poubelle). Cela prouve qu'à l'époque correspondant à l'âge de ces déchets, ces champs étaient cultivés, et donc les très proches environs habités. Lorsque ces vestiges deviennent très nombreux (et parfois on marche dans un véritable tapis de morceaux de vaisselle ou de briques) cela prouve que l'on est sur un vrai "site", c'est-à-dire qu'en dessous, remontées à la surface par les socs des charrues, se trouvent des habitations disparues. Pour dater tout cela, il faut savoir qu'en général les formes et la composition des morceaux de vaisselle ou de céramique sont typiques de leur époque : le 19^e siècle, ou le 16^e, ou le Moyen-Age, ou l'âge de la pierre polie, etc...

C'est ainsi qu'aux portes de Geudertheim, sur une toute petite parcelle, nous avons pu ramasser de nombreux tessons anciens, dont quelques uns à la forme très spécifique : ils datent de l'âge du Fer (époque dite de La Tène), c'est à dire de la période qui va de 450 avant Jésus-Christ aux "Gaulois". Cette découverte importante est à confirmer par d'autres prospections (pour lesquelles nous recherchons d'ailleurs des VOLONTAIRES), mais on peut déjà affirmer que le site de Geudertheim était occupé à cette époque de l'âge du Fer, soit, si on considère que l'histoire de Geudertheim ne commençait de façon sûre qu'à l'époque des Germains, un bond de près de 1000 ans en arrière dans notre connaissance de l'histoire du village !

Michel KNITTEL, Vice-Pdt de la Sté d'Histoire de Brumath



Les routes anciennes et modernes autour de GEUDERTHEIM.



Les formes et les décors des poteries ou de leurs morceaux permettent de les dater. 1 - 2 Age de la Pierre Polie 3. 1er Age du Fer 4 - 8. 2ème Age du Fer 9. Gallo-Romain 10. 7ème siècle.

DAS WORT DER ALTEN

Wieder steht die Welt an einem Jahresende und wir, die Alten über 70 Jahren, werden am 23. Dezember wiederum im Mehrzwecksaal durch die Gemeindeverwaltung geehrt.

Diese Ehrung am Tag der Sonnenwende verbindet sinnbildlich den tiefsten Stand der Sonne am Himmel mit unserem letzten Lebensabschnitt.

In grauer Vorzeit hatten unsere Vorfahren jedes Jahr um diese Zeit Angst, die Sonne könnte für immer verschwinden und bittere Kälte, Schnee, Eis und Tod zurücklassen. Heute wissen wir, dass sie wieder aufsteigen und neues Leben erwecken wird und wir haben genügend Vorräte, um den Winter zu überleben. Unsere Vorfahren hatten vor 7000 Jahren wohl schon angefangen auf kleinen gerodeten Flächen des unendlichen Waldes einige Pflanzen anzubauen, um weniger von der Jagd, vom Fischfang und vom Sammeln von Waldfrüchtenabhängig zu sein. Aber die Ernte war nicht immer ausreichend. Das schlechte Saatgut, das Unkraut, die tierischen Schädlinge, die ungünstigen Wetterverhältnisse setzten manchmal ihre Erträge so herunter, dass Hungersnot und mit ihr Krankheiten dahinrafften, wer nicht in den besten Lebensjahren stand.

Gross war deshalb ihre Freude, wenn sie feststellten, dass die Sonne wieder aufstieg. Mit Festessen und Handlungen, die sich bis heute erhalten haben, feierten sie gemeinsam das Ereignis. Heute noch werden in vielen Gemeinden Sonnwendfeuer angezündet ; in Offwiller werden noch nach der alten falschen Vorstellung, die Sonne sei eine glühende Scheibe, feurige Holzscheiben als Sonnennachbildungen ins Tal geschleudert ; in Schweden werden noch Lichtfeste veranstaltet.

Unsere Ehrung am 23. Dezember und die vielen Feierlichkeiten am Jahresende finden also alle ihren Ursprung in diesem alljährlichen Naturereignis, dem später bis heute bei uns ein christlicher Stempel aufgedrückt wurde.

Der Sonnenaufstieg wurde zur Feier von Christi Geburt umgedeutet, ganz willkürlich übrigens, denn sein Geburtstag in Bethlehem ist nicht bekannt.

Mit der Verchristlichung der Sonnwendfeier bekam das Jahresende für die Völker Mittel- und Nordeuropas Glanz und Verinnerlichung wie keine andere Jahreszeit. Die Weihnachtslieder, der Lichterglanz des Tannenbaums in den Wohnungen, das Glockengeläute, die Geschenke haben hinterlassen.

Mit der Einwanderung grosser unchristlicher Menschenmassen aus Afrika und Asien in unsere Städte und Dörfer, mit der Schrumpfung des Glaubens vieler Europäer an die christliche Zauberwelt der Engel und Wunder, an die Auferstehung der Toten, an das letzte Gericht, bahnt sich eine Entwicklung an, die der Verinnerlichung des Naturereignisses entgegenwirkt. Alles wandelt sich. Das Alte stirbt, Neues tritt an seine Stelle.

Das ist kein Grund zu trauern und zu jammern. Man muss sich mit dem Weltlauf abfinden. Unsere Vorfahren haben in den Tagen der Sonnenwende gegessen, getrunken, getanzt und gejubelt, obwohl ihr Alltag beschwerlicher und ihre Armut grösser waren. Vielleicht gerade deswegen ! Der Lebenskampf dieser armen Naturmenschen, die nur ganz selten so alt wurden wie wir, war so hart, dass sich Missmut, Griesgram und Verbitterung gar nicht bei ihnen einnisten konnten wie in manchen untätigen Kreisen unserer heutigen Wohlfahrtsgesellschaft.

Machen wir es wie sie ! Freuen wir uns des Lebens am 23. und danken wir Gemeindeverwaltung und Helfern !

Fritz Becker

CARNET DE FAMILLE

NAISSANCES :

15 février : Philippe Nicolas HEFNER
10 mars : Lucas Victor MONTERASTELLI
27 mars : Natacha SZULGA
19 avril : Marie-Helene STEINMETZ
2 mai : Elodie Nathalie ROSER
3 mai : Alicia Sandrine BALANTIC
27 juin : Stella MISCHLER
5 juillet : Gautier Morgan GASSMANN
17 juillet : Loïc Charles Gustave WEBER
22 juillet : Franck STRIEGEL
1 août : Christelle Yvonne KLEIN
2 août : Eric REB
19 août : Johann FRIEDRICH
25 septembre : Jérémy Yves Joseph OHLMANN
26 septembre : Catherine Christelle Elsa EHRHARDT
8 octobre : Geoffrey René Georges HENNI
11 octobre : Philippe Michel MUHL
10 novembre : Jessica Floriane Adeline BREFFA
29/09/89 : Loïc FINK

MARIAGES :

4 mai : Yves OHLMANN - Sandrine FURST
19 mai : Arsene BLAISE - Sandrine STEINMETZ
23 mai : Patrick LUTZ - Lilliane DUDT
16 juin : Bruno SARLAT - Nathalie THOMASSIN
13 juillet : Hervé WENDLING - Rosita KLEIN
10 août : Didier FAULLIMMEL - Patricia ZIMMER
30 août : Patrick GRESS - Sylvie MUHL
19 octobre : Jean-Pierre WETTA - Bakhta LAKEHAL
23 novembre : Guy GROSSTHOR - Muriel MULLER
23 novembre : Fernando FERNANDES ANTUNES

DECES :

7 janvier : Marie HUBER, Vve STEINMETZ
25 janvier : Marie Salomé KAYSER, Vve MEYER
16 février : Thérèse HAMM, Vve HAMM
17 février : Alfred ULRICH
8 mai : Paul THOMANN
5 juin : Eve Catherine PETER, Vve RITTER
6 juin : Emilie FRITSCH, Vve SEYLLER
2 juillet : Robert KNIPPER
18 août : Thérèse GEIGGES, Vve THOMANN
30 août : Marie HARNISCH, Vve LUDWIG
1 septembre : Mathilde ROSER, Vve MARCHAL
13 octobre : Monique KAZUBEK épouse KOWALSKI
2 novembre : Louise KEITH, Vve ANDRES
6 novembre : Josephine WOOCK, Vve ROSER
6 décembre : Joseph SCHMELZER



À GEUDERTHEIM, LA TÉLÉVISION PAR CÂBLE, BIENTÔT ?

Le réseau câblé est un point à l'ordre de plusieurs communes. A ce jour, 25 communes du Bas-Rhin sont câblées ou en cours de câblage.

1. QUE PEUT OFFRIR UN RESEAU CABLE ?

Dans son sens le plus large, un réseau câblé est capable de transmettre tous les types de communications - sons, images, informatiques numériques - entre les différents points qui le constituent. Dans l'état actuel de la technique, les deux domaines d'utilisation principaux sont :

- 1.1. La télédistribution des programmes de télévision, les uns captables par de classiques antennes, les autres, de plus en plus nombreux, provenant de satellites.

Il est difficile parfois d'imaginer la mutation que va provoquer dans les prochaines années cette multiplication des chaînes satelllites, dont le nombre n'a pratiquement pas de limite, contrairement à celui des chaînes terrestres bien à l'étroit dans un espace hertzien déjà saturé.

Cette mutation ne réside pas seulement dans le nombre, mais aussi dans la diversité des programmes, dont beaucoup sont thématiques et s'adresseront à des publics particuliers (culture, cinéma, musique, sports, programmes pour jeunes, etc..).

Les réseaux câblés n'ont pas le monopole de cette mutation. Théoriquement, ces programmes peuvent et pourront être en partie captés par des paraboles individuelles, mais en pratique le nombre de satellites et de programmes amènera très vite une complication des installations et nécessitera de fréquentes adaptations (diversité de standards, nécessité de décodeurs, multiplication des paraboles et des démodulateurs si l'on veut regarder ou enregistrer simultanément plusieurs émissions).

Le coût de telles installations (de 10 000 à 30 000F pour les programmes actuels) laisse rêveur, sans compter les désagréments résultant de leur impact sur l'environnement.

...

A l'inverse, un réseau câblé :

- . répartit les coûts de réception sur tous les abonnés,
- . redistribue les programmes dans des standards directement utilisables par les téléviseurs modernes,
- . garantit une très bonne qualité d'image,
- . évolue facilement dès l'arrivée de nouveaux satellites et programmes,
- . enfin, préserve l'environnement.

Les avantages du câblage ont été bien perçus dans tous les pays modernes et l'on atteint ainsi des taux de foyers "câblés" de :

- 97 % en Belgique
- 85 % en Hollande
- 80 % aux USA

Par ailleurs, le câble offre également, si la demande se fait jour, la possibilité d'animer la vie locale par la mise à disposition d'un canal retransmettant des informations (bulletin communal, services de garde, petites annonces, etc..) ou des reportages.

1.2. Les services interactifs :

Le réseau est utilisé dans ce cas pour établir un dialogue en données numériques entre un centre de regroupement, d'une part, et les différents abonnés d'autre part. Ceci nécessite en particulier de pouvoir faire remonter les informations provenant des abonnés vers la tête de réseau.

Cette caractéristique réserve de très grandes possibilités de développement, pour beaucoup encore insoupçonnées, comme ce fut le cas pour le minitel, dont les applications se sont élargies au-delà des espérances de ses initiateurs.

On peut envisager ainsi la téléalarme ou la télésurveillance de locaux: des boîtiers terminaux installés chez les clients regroupent toutes les informations souhaitées, telles que tentatives d'effraction, surveillance de la température intérieure, inondations, en les distinguant les unes des autres. Ces informations sont ensuite transmises par la tête de réseau à un centre de surveillance qui les traite selon une procédure établie préalablement avec l'abonné. A signaler que toute anomalie de fonctionnement, accidentelle ou volontaire, pourra être rapidement détectée grâce à l'interrogation active et continue de l'état des terminaux, toutes les quelques dizaines de secondes. En particulier, toute tentative de sabotage de la ligne de transmission sera ainsi détectée.

D'autres types de services, tels que la télégestion (chaufferie, éclairage, etc.), le téléachat, la téléformation, la consultation rapide de banques de données se développeront parallèlement à l'extension des réseaux câblés. Seuls de véritables réseaux câblés seront capables d'accueillir ultérieurement de tels services.

En définitive, construire un réseau câblé, c'est se donner dès aujourd'hui la certitude d'avoir l'infrastructure sur laquelle se développeront les communications de demain.

INFORMATIONS DIVERSES

PROCHAINES RÉUNIONS DU CONSEIL MUNICIPAL :

- jeudi 10 janvier 1991 à 20 h 30
 - jeudi 7 février 1991 à 20 h 30
 - jeudi 7 mars 1991 à 20 h 30
 - jeudi 4 avril 1991 à 20 h 30
 - jeudi 2 mai 1991 à 20 h 30
 - jeudi 6 juin 1991 à 20 h 30
-

DIMANCHE 6 JANVIER 1991 À 11 HEURES À LA SALLE POLYVALENTE :

Accueil, par la municipalité, des nouveaux arrivants à GEUDERTHEIM avec présentation des différentes associations

Madame Eliane PAULUS a été engagée comme agent communal chargé de l'entretien et du fonctionnement de la salle polyvalente.

Toutes nos félicitations et bon courage !

DIVAGATION DES CHIENS

Il est formellement interdit de laisser divaguer vos animaux familiers sur la chaussée, non seulement ils sont une gêne pour les automobilistes et risquent de se faire écraser mais aussi pour les piétons qui doivent souvent faire des prouesses pour éviter leurs excréments.

DENEIGEMENT ET NETTOYAGE DES TROTTOIRS

Il est rappelé que les propriétaires ou locataires riverains de la voie publique sont tenus à assurer le déneigement et le nettoyage des trottoirs devant leur immeuble, ainsi que de leurs dépendances (jardin, cour, etc...), car ils sont responsables en cas d'accident.

VENDREDI 22 FÉVRIER 1991 À 20 HEURES 30

**RÉUNION D'INFORMATION SUR LE FLEURISSEMENT
ET L'AMÉNAGEMENT DU VILLAGE**

**ORGANISÉE PAR LA COMMISSION D'AMÉNAGEMENT
DU VILLAGE ET LE CLUB HISTOIRE ET PATRIMOINE**

LOCATION SALLE POLYVALENTE

Rappel des tarifs (frais de nettoyage inclus)

1°) Sociétés étrangères à la Commune et personnes privées étrangères ou non à la commune pour l'organisation de bals, réunions, assemblées générales, repas de famille ou d'entreprises, etc...

Salle 1.....	2 000,- F
Salle 2.....	1 000,- F
Salle 3.....	600,- F
Salle 4.....	500,- F
Cuisine (avec four).....	500,- F
Cuisine (uniquement lave-vaisselle).....	250,- F
Bar avec Mezzanine uniquement.....	500,- F

2°) Sociétés sportives et culturelles de la commune, écoles, paroisses catholique et protestante pour l'organisation de bals, dîners dansants, repas, réunions, kermesses, etc...

Maintien de la gratuité pour les entraînements et l'organisation de festivités comme ci-dessus.

Les frais de nettoyage restent néanmoins dûs en cas d'organisation de festivités aux tarifs suivants :

Salle 1.....	400,- F
Salle 2.....	300,- F
Salle 3.....	200,- F
Salle 4.....	150,- F

3°) Location de la Salle Polyvalente uniquement pour un apéritif (nettoyage également inclus)

Salle 1.....	1 350,- F
Salle 2.....	800,- F
Salle 3.....	450,- F
Salle 4.....	350,- F

Lors de chaque location il devra être rappelé aux utilisateurs que les tables, chaises, bancs, éléments de la piste de danse devront être rangés obligatoirement à l'emplacement indiqué par le ou les responsables de la Salle Polyvalente.

=====

JANVIER
=====

1.1.91 Dr. PERNET
5.6.1 Dr. AUBRY
12-13.1 Dr. BASTIAN
19-20.1 Dr. BIEBER
26-27.1 Dr. ETIENNE

FEVRIER
=====

2-3.2 Dr. HELMIG
9-10.2 Dr. PERNET
16-17.2 Dr. TISSIER
23-24.2 Dr. WENDEL

MARS
=====

2-3.3 Dr. AUBRY
9-10.3 Dr. BASTIAN
16-17.3 Dr. JOUSSELIN
23-24.3 Dr. ETIENNE
29.3 Dr. HELMIG
30-31.3 Dr. TISSIER

AVRIL
=====

1.4 Dr. WENDEL
6-7.4 Dr. PERNET
13-14.4 Dr. AUBRY
20-21.4 Dr. BASTIAN
27-28.4 Dr. BIEBER

MAI
=====

1.5 Dr. ETIENNE
4-5.5 Dr. HELMIG
8.5 Dr. TISSIER
9.5 Dr. WENDEL
11-12.5 Dr. AUBRY
18-19.5 Dr. BASTIAN
20.5 Dr. JOUSSELIN
25-26.5 Dr. ETIENNE

JUIN
=====

1-2.6 Dr. HELMIG
8-9.6 Dr. TISSIER
15-16.6 Dr. PERNET
22-23.6 Dr. WENDEL
29-30.6 Dr. AUBRY

LES ADRESSES UTILES

MAIRIE :

* De 8h15 à 12h tous les matins sauf samedi 88.51.12.61
mercredi de 14h à 17h

POMPIERS :

* Mairie (aux heures de bureau) 88.51.12.61
* Chef de corps : Lt HARNISCH Auguste 88.51.91.85
* Centre de secours de Brumath 18

POSTE :

* De 9h à 12h et de 14h30 à 17h30 88.51.12.00
samedi 8h30 à 11h30

RAMONAGE :

* Entreprise KAUFFENSTEIN, Saverne
Téléphoner après 19h au 88.91.66.72 ou 88.91.05.23

DECHARGE MUNICIPALE :

Route de Hoerd

* mercredi de 13h à 17h
* samedi de 8h à 12h et de 14h à 16h

ASSISTANTE SOCIALE :

* Mme VERGNAIS 88.51.10.81
(permanence tous les vendredis matin à
l'école Charles Diemer à Brumath)

EGLISE :

* Mr SALM, pasteur, presbytère de Geudertheim 88.51.13.09
* Mr MULLER, curé, presbytère de Hoerd 88.51.76.30

Pour les autres adresses utiles avec horaires (commerçants, artisans), veuillez vous reporter aux bulletins 1 et 2.